

# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

RAPPORT 2019



© Somme Tourisme N. Bryant



© C. Bazin Co80





# Introduction

Le développement durable repose sur des valeurs de solidarité, de respect des biens communs et des besoins universels, de partage des ressources, des richesses et des savoirs.

Il vise le respect d'un certain nombre de principes tournés vers l'intérêt général et l'utilité sociale, que sont :

- ⦿ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ⦿ la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- ⦿ l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ⦿ la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires, entre les générations ;
- ⦿ une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire, pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants, **la production d'un rapport annuel d'évaluation** sur sa situation en matière de développement durable.

Ce rapport a vocation à souligner la dynamique poursuivie par la collectivité et doit rendre compte des avancées réalisées en matière de développement durable tant au niveau du fonctionnement interne de la collectivité qu'au niveau des politiques mises en œuvre quotidiennement sur l'ensemble du territoire.

Ce **neuvième rapport d'évaluation** sur la situation du Département de la Somme au regard du développement durable développe l'analyse prévue par la loi sur l'ensemble des politiques départementales. Il permet ainsi

de rendre compte de leur mise en œuvre et d'ouvrir la réflexion sur les modalités de nature à les améliorer. Il s'inscrit aussi dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, en vue d'une meilleure intégration du développement durable à tous les niveaux. Pour les services de l'administration départementale, il constitue également un document de référence sur les enjeux du développement durable et de questionnement sur leurs pratiques.

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre et du suivi des 35 actions qui composent désormais la nouvelle démarche de développement durable, adoptée par l'Assemblée Départementale en février 2017, le « Schéma cadre 2017/2021 : 35 mesures pour une administration exemplaire de développement durable ».

Ces mesures sont complétées par les actions départementales mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'éducation, de la culture, de la solidarité entre les territoires et les générations, de la lutte contre les précarités et de la préservation de l'environnement...

Ce 9<sup>ème</sup> rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, sans être exhaustif, présente une **sélection d'actions** mises en œuvre en 2019, qui illustrent les choix politiques de l'assemblée départementale au regard des finalités du développement ainsi que le travail des services publics départementaux en ce sens. Il distingue :

- les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- les politiques publiques et les actions mises en œuvre sur le territoire départemental au regard des finalités du développement durable

5

## I. Bilan des actions conduites au titre de **la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité**

6

### 1.1 La lutte contre le changement climatique

1.1.1 La gestion du patrimoine

1.1.2 La gestion des infrastructures

12

### 1.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1.2.1 La gestion des milieux permettant la préservation de la diversité des ressources naturelles et accès pour tous à un environnement de qualité

15

### 1.3. L'épanouissement de tous les êtres humains

1.3.1 La gestion des ressources humaines

21

### 1.4 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1.4.1 Les projets d'insertion par l'activité économique

23

### 1.5 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.5.1 Gestion et prévention des déchets

1.5.2 La commande et les achats responsables

1.5.3 Les circuits courts

32

## II. Bilan des **politiques publiques et des actions** mises en œuvre sur le territoire

33

### 2.1 Le canal de la Somme, support d'une stratégie en faveur du développement durable à travers le Grand Projet Vallée de Somme et le programme «Vallée de Somme, une vallée idéale»

35

### 2.2 Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations et épanouissement de tous les êtres humains

2.2.1 Prévenir l'illettrisme et l'illectronisme

2.2.2 Contribuer au maintien ou à l'amélioration de la santé publique par la pratique sportive

2.2.3 Favoriser la reprise d'activité professionnelle des jeunes parents, notamment en milieu rural

2.2.4 Contribuer à la maîtrise des phénomènes de précarisation par une offre d'accompagnement renouvelée

2.2.5 Lutter contre la précarité énergétique

45

### 2.3. L'épanouissement de tous les êtres humains

2.3.1 Favoriser l'accès à la culture pour tous

2.3.2 Contribuer à l'amélioration de la tranquillité publique et de la sécurité des personnes et des biens

**54**

**2.4 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

2.4.1 Accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets

2.4.2 Mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des personnes âgées

**59**

**2.5 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

2.5.1 Sensibiliser les festivaliers aux thématiques du développement durable

2.5.2 Accompagner l'évolution des techniques dans le domaine agricole

2.5.3 Réduire la pollution de l'air due aux déplacements

2.5.4 Développer la dématérialisation des pratiques à destination des usagers

2.5.5 Associer les usagers

**73**

**2.6 La démarche innovation du Département de la Somme**

# 1

# BILAN DES ACTIONS

conduites au titre de la gestion du  
patrimoine, du fonctionnement et des  
activités internes de la collectivité



© Jacques Jullien

# La lutte contre le changement climatique

## 1.1.1 La gestion du patrimoine

### Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux

- ✓ Généraliser les équipements hydro-économiques dans les bâtiments administratifs et les collèges gérés par le Département

#### Réduire la consommation d'eau

Dans un souci de réduction des consommations d'eau et des dépenses afférentes, le Département a décidé de procéder à l'équipement d'installations sanitaires avec des solutions économes en eau. Suite aux études conduites en 2017, deux bâtiments administratifs (sites Maignan Larivière et Evrard De Fouilloy) et deux collèges (Ponthieu à Abbeville et Val de Somme à Ailly sur Somme) ont été retenus dans le cadre de l'expérimentation. Le choix des matériels et le chiffrage ont été réalisés en 2018. Les équipements ont été installés dans les deux collèges en septembre 2019, les mesures sont en cours, étant précisé que les équipements prévus dans les deux sites administratifs ne sont pas encore installés.

#### LE SUIVI

**DIRECTION RÉFÉRENTE**  
Direction du patrimoine départemental

**DIRECTIONS ASSOCIÉES**  
Direction de l'Environnement et des énergies

Direction des collèges et du numérique éducatif

INDICATEURS	Consommation annuelle d'eau en m <sup>3</sup>	
	2017	2018
Site Evrard de Fouilloy	224	135
Site Maignan Larivière	413	358
Collège Ponthieu – Abbeville	1 645	1 580
Collège Val de Somme – Ailly sur Somme	3 291	2 080



- ✓ Étudier l'opportunité d'intégrer des énergies renouvelables locales en substitution des énergies fossiles lors des changements d'équipement de chauffage

### **Maîtriser les dépenses énergétiques de la collectivité**

#### **Réduire la consommation d'énergie et notre dépendance aux énergies fossiles**

Les réseaux de chaleur majoritairement alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération constituent un vecteur important de la transition énergétique. Le raccordement de bâtiments à ces réseaux permet également de réaliser des économies d'énergie. Aussi, le Département étudie la possibilité de se raccorder aux réseaux urbains dès leur mise en place.

En 2018, le projet de raccordement du collège au réseau de chaleur de la ville de Corbie a été validé. Les travaux sont en cours, le collège sera raccordé au premier semestre 2020.

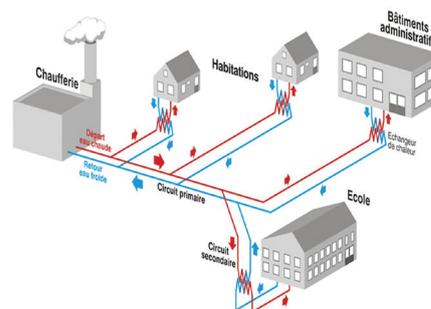
Le collège Jean-Marc Laurent est raccordé au réseau urbain de la ville d'Amiens depuis le 01 septembre 2019. Le raccordement des collèges Sagebien et Amiral Lejeune est en cours d'étude. Par ailleurs, la ville de Doullens vient de lancer un projet de création d'un réseau de chaleur et le Département a validé une lettre d'intention permettant de lancer les études de faisabilité. Ce projet permettrait de raccorder le collège Jean-Rostand et la MDSI.

**LE SUIVI**

**DIRECTION RÉFÉRENTE**  
Direction du patrimoine départemental

**DIRECTIONS ASSOCIÉES**  
Direction de l'Environnement et des énergies  
Direction des collèges et du numérique éducatif

Schéma d'un réseau de chaleur.



- ✓ Poursuivre les actions en matière d'optimisation des contrats de fournitures et approvisionnement en énergies

### **Générer une baisse des consommations de l'ordre de 15 à 20 % grâce au marché d'exploitation avec intéressement (marché température)**

#### **Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux**

La mise en place des marchés d'exploitation de chauffage vise la baisse de la consommation (de 15 à 20%), la maîtrise du budget énergie et l'amélioration de la maintenance.

Les marchés d'exploitation de chauffage avec intéressement mis en place pour les collèges et les 17 bâtiments administratifs les plus significatifs ont permis au Département de maintenir sa trajectoire budgétaire et de maîtriser ses consommations d'énergie.

Le suivi du marché de chauffage des collèges et des 17 bâtiments administratifs mis en place en 2017 s'est poursuivi en 2018. Un marché de chauffage pour 8 sites supplémentaires significatifs a été mis en place en 2019.

**LE SUIVI**

**DIRECTION RÉFÉRENTE**  
Direction du patrimoine départemental

**DIRECTIONS ASSOCIÉES**  
Direction de l'Environnement et des énergies  
Direction des collèges et du numérique éducatif

## INDICATEURS

Consommation de chauffage et eau chaude (gaz, fioul, réseau de chaleur)	Unité	Situation antérieure	Situation saison 2015/2016	Situation saison 2016/2017	Situation saison 2017/2018	Situation saison 2018/2019
<i>Des collèges</i>	kWh	32 212 000	26 274 000	26 802 000	26 683 000	24 885 000
		<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>	
<i>Des bâtiments administratifs</i>	kWh	10 024 198	8 849 364	5 420 945	NC	
				<b>Saison 2016/2017</b>	<b>Saison 2017/2018</b>	<b>Saison 2018/2019</b>
<i>Des 17 sites significatifs des bâtiments administratifs</i>				4 853 419	4 742 816	4 458 300

### ✓ Déployer le plan LED sur l'ensemble des sites départementaux

**Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux**

**Réduire la consommation et les coûts liés à l'électricité**

**S'équiper de matériel plus performant et plus économe**

Le « plan LED » décidé début 2016, vise à réduire la consommation et les coûts liés à l'électricité tout en se dotant d'équipements plus performants en terme d'éclairage.

Dès 2017, deux collèges ont été équipés ((Ailly sur Somme et Sagebien). Le déploiement s'est poursuivi en 2018 avec l'installation de matériel LED sur les sites suivants : Rue des Louvels, Siège de territoire Abbeville, 40 République.

En 2019, la maison départementale des solidarités et de l'insertion de Montdidier a été équipée, et en fin d'année, le collège Jean-Marc Laurent à Amiens sera équipé.

Les gains moyens annuels sont de **11 %**.

## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction du patrimoine départemental

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de l'attractivité et du développement des territoires  
Direction des collèges et du numérique éducatif





### La mise en œuvre de chantiers routiers pauvres en carbone

✓ Expérimenter la nouvelle technologie « routes solaires »

**Généraliser l'éducation au développement durable à travers des exemples concrets**

**Contribuer à l'objectif fixé par le Ministère de 1 000 km de routes solaires à l'horizon 2010**

**Participer à l'expérimentation d'une nouvelle technologie sur les routes**

Le Département de la Somme expérimente un dispositif innovant de production d'énergie électrique par des dalles photovoltaïques « circulables » dans la cour du collège Edouard Lucas à Amiens. La surface d'implantation des dalles est de l'ordre de 24 m<sup>2</sup>. La production d'énergie permet d'auto-alimenter un des bâtiments du collège, en l'occurrence celui de la demi-pension.

L'expérimentation porte sur le suivi de la production électrique et de la résistance des dalles en zone piétonne.

L'équipement comporte également une dimension pédagogique dans un collège très investi dans le développement durable. Un totem indicateur installé dans le hall donne des informations sur la production d'électricité tant en instantané qu'en cumulé.

En 2019, une exposition itinérante en rapport avec des technologies utilisées pour les Énergies Renouvelables a été mise en place par Planète Sciences Hauts de France. Elle permet aussi de mettre en avant les métiers et les technicités des agents de la collectivité. Cette exposition a été présentée en à l'Hôtel des Feuillants durant le mois de mai 2019 puis à l'occasion du défi robotique qui s'est déroulé à Saint-Riquier le 5 juin 2019.

## LE SUIVI

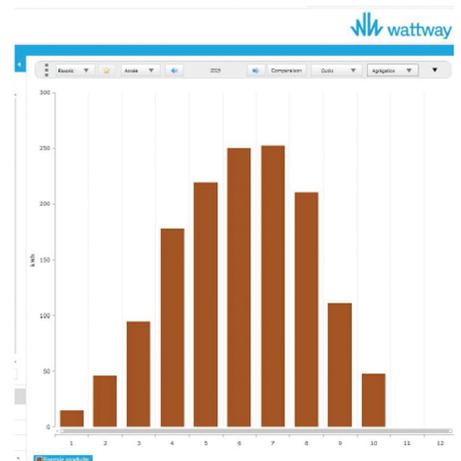
DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction des bâtiments départementaux

Direction de la jeunesse et des sports dans les territoires



Dalles photovoltaïques « circulables » dans la cour du collège Edouard Lucas à Amiens ©PhS

✓ Mettre en œuvre le suivi des différentes obligations dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique (LTE)

**Prioriser l'utilisation des matériaux issus du recyclage des déchets ou du réemploi**

**Recycler les déchets issus de la construction ou d'entretiens routiers**

Conformément à l'article 79 sur la transition énergétique, et au plus tard en 2020, l'État et les Collectivités Territoriales devront s'assurer qu'au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers dont ils sont maîtres d'ouvrage soient réemployés ou orientés vers le recyclage.

Parallèlement, l'ensemble des marchés relatifs aux travaux routiers devront intégrer des exigences de priorité à l'utilisation des matériaux du réemploi ou du recyclage des déchets. (50% en 2017, jusqu'à 60 % en 2020 sur l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année).

L'année 2017 a été consacrée à la centralisation des données et à la construction de l'outil de suivi. Des évaluations annuelles sont réalisées ainsi que des actions correctives afin de pouvoir atteindre les objectifs réglementaires.

**LE SUIVI**

DIRECTION RÉFÉRENTE  
Direction des routes



Travaux routiers.

**INDICATEURS : Article 79 de la loi du 17 août 2017 relative à la TEPCV**  
**Bilans consolidé pour 2017 et provisoire pour 2018**

Objectifs 2017 à 2019

■ À partir de 2020

Année 2017			Année 2018		
------------	--	--	------------	--	--

➤ Au moins 50 % (60%) en masse de l'ensemble des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

Tonnage		
Global	Recyclage	Taux
68 150	19 352	28,4 %

Tonnage		
Global	Recyclage	Taux
115 209	42 205	36,63 %

➤ Au moins 20 % (30%) en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets.

Tonnage		
Global	Recyclage	Taux
44 786	8 654	19,32 %

Tonnage		
Global	Recyclage	Taux
60 639	36 748	60,60 %

➤ Au moins 10 % (20%) en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets.

Tonnage		
Global	Recyclage	Taux
23 364	2 141	9,16 %

Tonnage		
Global	Recyclage	Taux
54 254	5 425	10 %

- ✓ Mettre en place un outil d'analyse permettant d'affecter au mieux les véhicules en fonction des besoins et des usages

**Disposer d'un parc de véhicules verts (20% de la flotte) pour répondre aux obligations réglementaires**

**Mieux affecter les véhicules en fonction des utilisations constatées (kilométrage, trajet urbain / extra urbain)**

La loi sur la transition énergétique stipule qu'en cas de nouvelle acquisition ou de renouvellement de véhicule, les collectivités doivent intégrer un minimum de 20 % de à faibles émissions (véhicules électriques ou utilisant des carburants alternatifs).

Depuis 2016, le Département fait l'acquisition de véhicules « verts » : électriques, hybrides ou utilisant le GNV, vélos.

## LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE  
Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES  
Garage départemental,  
ensemble des Directions

## INDICATEURS

*A fin 2019, la proportion de véhicules « verts » représente 16 % de la flotte soit 48 véhicules sur une flotte de 300.*

# La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

## 1.2.1 La gestion des milieux permettant la préservation de la diversité des ressources naturelles et un accès pour tous à un environnement de qualité

### Adapter les modalités de gestion

#### ✓ Zéro pesticide sur les dépendances du domaine routier

**Gérer de façon continue les dépendances vertes dans le respect de l'environnement, du maintien de la biodiversité et de la préservation de la santé des agents et des usagers**

**Poursuivre la démarche autour de la gestion différenciée du domaine routier et fluvial du Département**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la gestion raisonnée des espaces le long des routes départementales : Zéro Phyto, fauchage raisonné depuis 2012. Elle réside dans une évolution continue des pratiques d'entretien et sur l'expérimentation.

Cela se concrétise par exemple par l'utilisation de plantes couvre-sol en pied d'équipement routier, l'utilisation d'eau sous pression pour le nettoyage des panneaux, la lutte contre les plantes invasives ou l'implantation de prairies fleuries ;

Suite à l'expérimentation d'une machine pour faucher sous les glissières de sécurité, deux machines ont été achetées en 2019.

En matière de communication, des panneaux ont été posés le long des routes, des flyers sur le fauchage raisonné et des fiches de reconnaissance et d'actions pour lutter contre les plantes invasives ont été élaborés. Ces fiches ont été conçues avec des partenaires.

## LE BUDGET 2019

### 40 000€

## LE SUIVI

**DIRECTION RÉFÉRENTE**  
Direction des routes

**PARTENAIRES**

Conservatoire botanique de Bailleul

Chambre d'agriculture

Fédération de la Chasse et de la pêche



## ✓ Utilisation de peinture non solvantée dans le cadre de la signalisation horizontale

**Contribuer à préserver l'environnement, la sécurité des usagers de la route et la santé des agents**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche innovation des routes. Elle porte sur l'utilisation de peinture non solvantée pour la réalisation de la signalisation horizontale, en régie, par les équipes de l'agence travaux spécialisés.

En complément, cette peinture est de type VNTP (soit visible de nuit par temps de pluie) apportant un confort et une meilleure sécurité aux usagers.

En 2018, dans le cadre du remplacement d'une des deux machines à peinture dont dispose l'agence travaux spécialisés, une machine à peinture permettant d'appliquer la peinture non solvantée dans le cadre du renouvellement de la signalisation horizontale a été acquise.

### LE SUIVI

#### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des routes

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Agences de travaux spécialisés

#### PARTENAIRES

Agences routières

### INDICATEURS

*50 % du linéaire a été réalisé en peinture non solvantée. Des campagnes de contrôles de la rétro-réflexion de la signalisation horizontale ont été réalisés en 2019. 99 % des résultats sont conformes.*

## ✓ Reconduire annuellement le marché d'insertion relatif à l'entretien des ENS (espaces naturels sensibles) afin de maintenir en bon état et d'entretenir les espaces naturels et les belvédères ouverts au public

**Préserver la biodiversité, garantir la pérennité des espaces naturels**

**Offrir aux habitants et aux touristes des espaces de détente et de découverte de la nature accueillants et attractifs**

**Mettre les ENS au service de l'action sociale portée par le Département en favorisant le retour à l'emploi des publics fragiles**

Dans le cadre de sa compétence sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a pour mission de les préserver et d'ouvrir au public ceux dont la sensibilité le permet. L'ensemble des sites nécessite d'être entretenu afin de préserver leur biodiversité, de garantir la pérennité des espaces et d'assurer la sécurité du public notamment pour ceux ayant fait l'objet d'aménagements pour leur ouverture.

### LE SUIVI

#### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de la cohésion sociale et du logement

Direction de l'entretien des infrastructures

#### PARTENAIRES

Conservatoire des espaces naturels de Picardie

Depuis plus de 10 ans, le Département confie à des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion l'entretien de ses sites ENS, et à ce titre l'association ADI80 mobilise deux équipes composées chacune d'1 encadrant plus 6 à 8 agents qui interviennent sur 15 sites soit 250 ha, et 16 belvédères répartis sur le département. Le cahier des charges comprend une description des activités techniques sur le terrain, les actions de formation et la démarche d'insertion et d'accompagnement à l'emploi.

Les opérations d'entretien tiennent compte des contraintes physiques – la plupart des sites sont en nature de zone humide – et respectent les principes d'une gestion différenciée et écologique, notamment : ciblage des périodes d'intervention pour ne pas compromettre la reproduction, exportation des produits issus des fauches, désherbage avec des techniques respectant l'environnement ...

Le coût de cette prestation s'élève en 2019 à 165 835 € (avec une aide de l'Agence de l'eau Artois-Picardie de 50 000€).

En 2019, cette prestation a évolué vers un marché d'entretien et de mise en valeur des ENS et abords des belvédères réservé aux entreprises de l'IAE (insertion par l'activité économique), et donc en priorité pour des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active)..



*Chantier de réouverture du chemin Guasti à Long, 30 janvier 2018, crédit photo Département de la Somme.*

## INDICATEURS

*Travail d'entretien par l'association d'insertion : 2 264 journées.hommes sur l'année 2017 (dont 12 j.h réalisés par la régie de l'agence fluviale).*

*Données « éco-compteurs » : les trois sites d'Eronnelle, de Samara et du marais des Cavins sont équipés d'éco-compteurs.*

*Près de 20 400 visiteurs ont été comptabilisés en 2017 sur une période de 6 mois environ.*

# L'épanouissement de tous les êtres humains

## 1.3.1 La gestion des ressources humaines

### ▶ Privilégier la prévention

- ✓ Renforcer la prévention des risques professionnels par la mise en place d'actions inscrites dans le programme pluriannuel de prévention des risques

#### *Évaluer les risques professionnels*

#### *Développer des actions en matière de santé et sécurité au travail*

#### *Améliorer le niveau d'information et de sensibilisation des agents à la prévention des risques professionnels*

La poursuite et le développement des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail constituent un axe fort de la stratégie pluriannuelle de ressources humaines de la collectivité. Ce programme s'articule autour de 3 thématiques prioritaires citées ci-dessus. De nombreuses actions ont été mises en place ou poursuivies en 2019 :

- ⊙ l'actualisation des évaluations des risques professionnels des unités de travail d'un territoire d'action sociale par métiers ;
- ⊙ l'actualisation des résultats des évaluations des risques professionnels des unités de travail en collège ;
- ⊙ la poursuite des groupes de travail chargés de proposer des plans d'actions en réponse aux résultats de l'évaluation des risques physiques du métier d'agent d'exploitation routière et d'agent d'exploitation fluviale et maritime ;
- ⊙ la mise en place des groupes de travail chargés de proposer des plans d'actions en réponse aux résultats de l'évaluation des risques professionnels des métiers de conseiller administratif et social et d'assistant social ;
- ⊙ la poursuite de l'implication des acteurs de la prévention (membres du CHSCT, encadrement, agents RH et directions supports) dans les projets d'aménagements de postes ;
- ⊙ l'accompagnement des agents à la suite d'un événement grave potentiellement traumatique ;
- ⊙ les premières inspections de l'ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection) au collège de Montdidier ainsi qu'au siège du territoire et MDSI du territoire Hauts de Somme ;

## LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE  
Direction des Ressources  
humaines et du dialogue  
social



- ⊙ l'animation du réseau des assistants de prévention répartis dans chaque DGA et notamment la participation des assistants de prévention dans la prévention du risque canicule ;
- ⊙ l'actualisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels (physiques et psychosociaux) pour les métiers des agents des collèges ;
- ⊙ la création, au sein de la direction des routes, d'un groupe de travail composé de la direction, d'agents d'exploitation, du service achat matériels et du conseiller et assistant de prévention dont le but est d'analyser les conséquences sur la santé et la sécurité des agents lors de l'acquisition d'un nouveau matériel.

## INDICATEURS

- ⊙ 4 réunions du CHSCT,
- ⊙ 2 réunions du comité de pilotage prévention et évaluation des risques professionnels,
- ⊙ 7 réunions des groupes de travail du CHSCT (5 sur les projets d'aménagement des Maisons départementales des solidarités et d'insertion (MDSI) et 2 sur les projets des Centres départementaux d'exploitation routière (CDER).
- ⊙ 4 visites du CHSCT ( MDSI Poix de Picardie, CDER Ailly/Somme, MDSI Morueil et MDSI Montdidier )
- ⊙ 2 analyses accidents de service menées par le CHSCT et permettant l'élaboration de plans d'actions de prévention.



*Portail de prévention des risques au travail*

## PERSPECTIVES 2020

Le programme pluri-annuel de prévention pour les années 2019/2020 est actualisé chaque année et comportera notamment pour 2020 les actions suivantes :

- la mise en place de groupes de travail en charge de proposer des plans d'action en réponse aux résultats des évaluations des risques professionnels réalisés sur un territoire d'action sociale,
- la mise en place d'une campagne de communication de sensibilisation aux risques psychosociaux et sur le dispositif d'alerte et de prise en charge de la souffrance au travail,
- des actions en lien avec la semaine de la qualité de vie au travail ...

# Améliorer les conditions de vie et de travail

## ✓ La formation des agents

*Dynamiser les parcours professionnels*

*Dynamiser la mobilité*

*Poursuivre la professionnalisation des agents*

Dans le domaine des compétences, le plan pluriannuel en matière de ressources humaines établi pour la période 2016-2020 prévoit la dynamisation des parcours professionnels et de la mobilité par l'élaboration d'une charte de la mobilité, ainsi que la poursuite de l'effort de formation, outil majeur de développement des ressources humaines.

C'est en ce sens que le service formation a significativement développé l'accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre du projet professionnel individuel depuis 2018.

L'année 2019 a également vu le développement du Compte Personnel de Formation (CPF) instauré en 2018 en substitution du Droit Individuel à la Formation.

Une délibération du 26 juin 2018 a défini les niveaux et modalités de prise en charge financière des formations individuelles payantes des agents de la collectivité, en déclinaison de la politique RH portée par la collectivité. D'une manière générale, la participation financière de la collectivité est plus importante, facilitant l'accès à la formation.

A ce titre, en 2018, 5 CPF et 5 congés de formation ont été accordés, et sur le premier trimestre 2019, 6 CPF et 4 congés de formation.

Le nombre de demandes formulées a poursuivi un rythme élevé sur le second semestre 2019.

**LE SUIVI**  
DIRECTION RÉFÉRENTE  
Direction des Ressources  
humaines et du dialogue  
social



La formation des agents

## FAITS MARQUANTS 2019

Afin d'augmenter le temps consacré aux agents qui le sollicitent pour bénéficier de conseils ou plus largement d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de leur projet d'évolution professionnelle, **le service formation vient de se doter d'un nouveau système d'information et de gestion informatisée et innovante d'une partie de ses activités.**

Cette évolution permettra un transfert progressif à chaque agent, des inscriptions sur les sessions de formation, notamment CNFPT, jusqu'à présent assurées par le service formation, dans le cadre d'un dialogue direct avec son supérieur hiérarchique sans attendre l'entretien annuel et la mise en œuvre du plan de formation de l'année suivante.

Cette autonomie laissée aux services et ce gain de réactivité permettra également au service formation de **répondre aux enjeux de modernisation, de simplification et de dématérialisation d'une grande partie de ses processus**, enjeux soulevés par la démarche qualité menée au sein de l'Administration

Cette évolution répondra également à l'enjeu **de développement de la culture numérique** des agents, prévu dans le programme « Département 3.0 », répondant à la nécessaire adaptation de la collectivité aux attentes de rapidité et d'innovation.

Dès l'installation du nouveau logiciel, le service assurera la présentation, la formation des agents et des managers à l'utilisation de ce nouvel outil, ainsi que l'accompagnement au changement des pratiques durant la période de transition.

## PERSPECTIVES 2020

Une nouvelle dynamique managériale ainsi qu'une démarche d'innovation des politiques publiques ont été impulsées en 2019. Une « école du management » verra le jour en 2020 pour les 250 encadrants de la collectivité.

Le déploiement de ce dispositif étant prévu sur trois ans, les managers auront toujours la possibilité de solliciter les formations de professionnalisation et de perfectionnement selon leurs besoins.

Outre le principe d'une **innovation managériale** fondée sur la confiance, acceptant l'expérimentation, pratiquant l'évaluation et reconnaissant le droit à l'erreur, la délibération cadre votée par l'Assemblée Départementale le 26 juin dernier définit instaure le développement de l'innovation collaborative au sein du Conseil Départemental.

Le plan de formation intègre donc pour l'année 2020 un volet consacré à l'innovation publique afin de soutenir notre nouvelle démarche institutionnelle, d'acculturer et outiller les ambassadeurs ainsi que les actuels et futurs porteurs de projets innovants.

### ✓ Handicap et maintien dans l'emploi

**Améliorer les conditions de travail et de vie des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et/ou en restriction d'aptitude de la collectivité**

**Articuler la prévention des risques professionnels et les actions dédiées au handicap au travail**

**Anticiper les leviers nécessaires à l'insertion dans l'emploi**

**Déconstruire les idées reçues sur le handicap au travail**

## LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des Ressources  
humaines et du dialogue  
social

Depuis 2013, le Département de la Somme s'est engagé dans une démarche prospective et durable à destination des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Le plan d'actions a pour objectif principal l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents BOE et/ou en restriction d'aptitude de la collectivité. Dans ce cadre, il a renouvelé, en 2017 et pour 3 ans, son conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Les principaux axes de la convention 2017 / 2019 sont les suivants : le recrutement de BOE, l'amélioration des conditions de travail facilitant le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap (aménagements techniques, organisationnels, accompagnement des agents et des cadres), l'information et la sensibilisation des agents et des cadres, l'amélioration des conditions de vie et la collaboration avec le secteur adapté.

## FAITS MARQUANTS 2019

**La poursuite de la collaboration avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique)**

Le Département poursuit ses actions dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP et a signé un avenant à la convention 2017-2019 afin de prolonger en 2020 ses actions en faveur du personnel en situation de handicap au travail.

**Le recrutement d'une personne en situation de handicap, suite à la SEPH de 2018**

Lors de la Semaine pour l'Emploi des personnes en Situation de Handicap (SEPH), organisée en novembre 2018, le Département de la Somme a participé à un forum sur le thème « emploi et handicap ». Ce forum a permis à la collectivité de rencontrer des demandeurs d'emploi, dans l'optique de travailler sur un projet d'accueil, en lien avec les besoins de la collectivité.

Un candidat rencontré lors de cette SEPH a été recruté en mai 2019 sur un poste de chargé d'appui à la mobilisation des financements européens, au sein de la Direction des Finances et de la commande publique du Département.

## La formation diplômante de la référente handicap

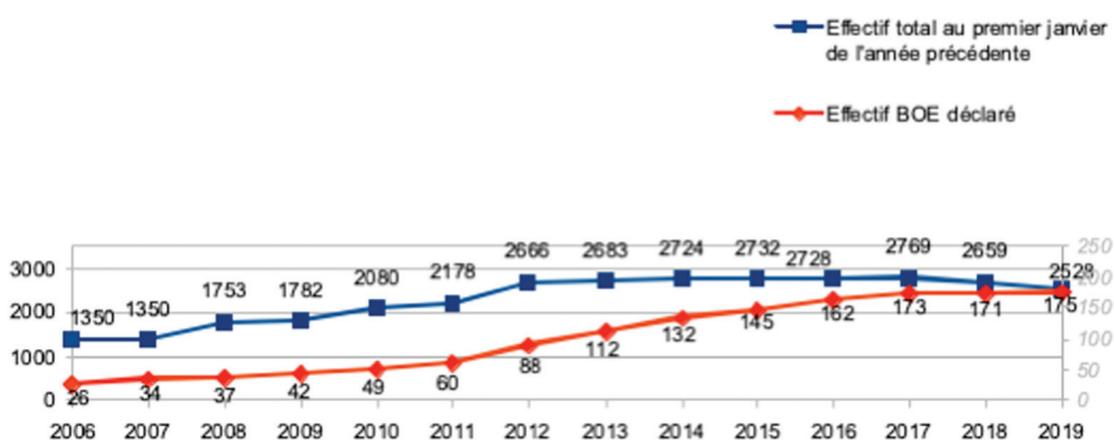
La référente handicap du Département de la Somme a suivi la formation délivrée par l'EHESP de Rennes (École des hautes études en santé publique) relative à l'accompagnement des personnels en situation de handicap au travail. Cette formation, financée par le FIPHFP, se déroule entre novembre 2018 et juin 2019, à raison de 3 jours par mois. Les objectifs visés par cette formation sont de développer le savoir-être et les compétences relationnelles du référent handicap dans l'accompagnement des personnels.

### Les réunions d'information sur le handicap :

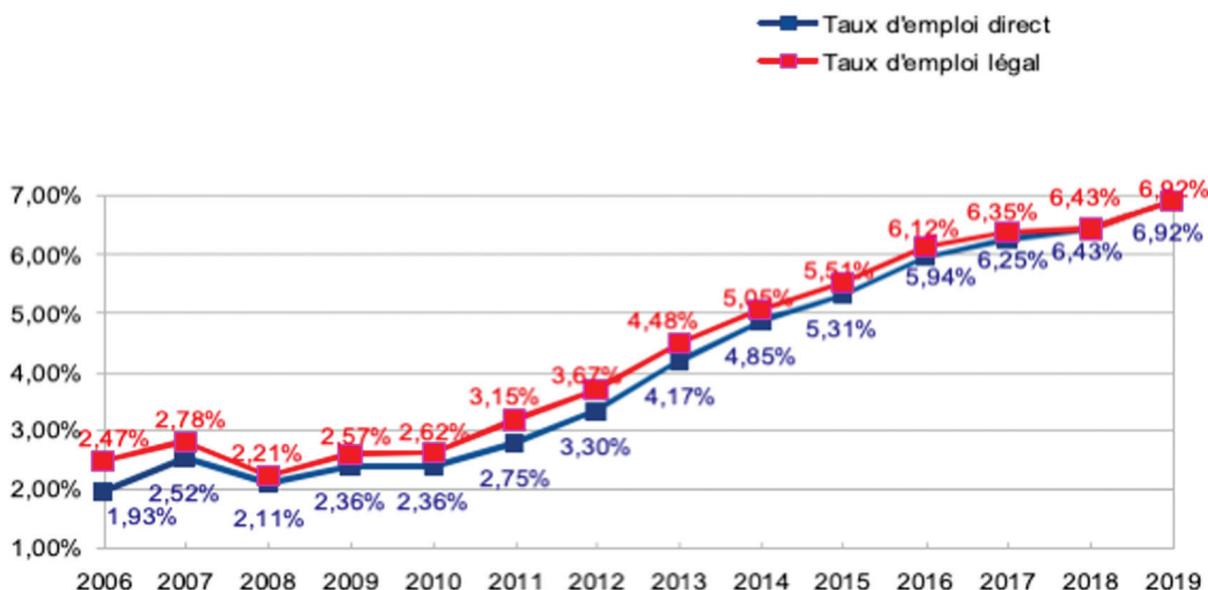
Les échanges et partenariat avec les autres collectivités se sont poursuivis en 2019 avec notamment la participation aux nouvelles réunions d'information proposées par le Handipacte Hauts-de-France. Ces réunions sont l'occasion d'échanges professionnels entre les référents handicap de la région, mais aussi avec les structures et prestataires dans le champ du handicap (EPAAST, P.A.S Handicap, etc...).

## INDICATEURS

### Evolution du nombre d'agents de la collectivité et du nombre d'agents déclarés BOE



### Evolution du taux d'emploi des BOE en fonction de l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente



## ✓ Le télétravail

### *Améliorer la qualité de vie au travail*

### *Contribuer à améliorer l'organisation du temps de travail*

### *Réduire les déplacements domicile / travail*

Le télétravail est une forme d'organisation du travail qui permet aux agents qui le souhaitent, et en accord avec leur supérieur hiérarchique, d'exercer une partie de leur activité professionnelle à distance, grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail peut s'effectuer depuis le domicile de l'agent ou de manière nomade dans les locaux du Département.

Le télétravail est un projet issu du plan de Déplacement Inter Administration( PDIA), qui a été mis en place en 2013 au Département de la Somme. Cela concernait 30 postes.

## FAITS MARQUANTS 2019

L'année 2019 est marquée par **l'attribution** de 20 nouveaux postes en janvier 2019 et 30 postes en fin d'année, soit un total de **50 nouveaux postes**. Le nombre de télétravailleurs atteint aujourd'hui l'effectif de 136 agents (hors télétravail pour raison médicale).

Cela représente 10 % des agents exerçant potentiellement des fonctions « télétravaillables » au sein de la collectivité.

Une enquête a été réalisée par la Mission Audit et qualité de février à avril 2019 auprès des télétravailleurs et télémanagers. L'objectif était d'établir un bilan qualitatif du télétravail au sein de la collectivité, notamment en terme d'organisation

du travail en télétravail et du bien être au travail. Le questionnaire proposé aux « télémanagers » cherchait par ailleurs à identifier l'impact du télétravail sur l'encadrement, le fonctionnement des services et la vie des équipes.

La version du logiciel de téléphonie a été changée ce qui permet dorénavant une meilleure connexion au téléphone professionnel en situation de télétravail. L'outil précédant n'était pas dimensionné pour accueillir le nombre de télétravailleurs croissant.

## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des Ressources  
humaines et du dialogue  
social

## INDICATEURS

- Nombre de télétravailleurs : **136**
- Pourcentage de l'effectif télétravaillable : **10%**
- Estimation des kilomètres évités grâce au télétravail : **412 680 km / an**
- Rejet de CO2 évité grâce au télétravail : **101,7 tonnes / an**.

# La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

## 1.4.1 Les projets d'insertion par l'activité économique



### Poursuivre l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité

- ✓ Faire de la clause d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics de la collectivité un levier d'insertion et d'accès à l'emploi pour les publics dont le Département à la charge

#### *Préserver l'environnement et le progrès social Promouvoir l'insertion des publics en difficulté*

Le code des marchés publics oblige l'acheteur public à s'interroger sur la possibilité d'intégrer dans les marchés des exigences en termes de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales. Dès lors, les clauses sociales constituent un levier considérable pour promouvoir l'insertion des publics en difficulté et le Département de la Somme garant de la cohésion sociale, déjà engagé dans cette dynamique depuis 2012, a souhaité renforcer son action en matière d'achat responsable pour favoriser l'emploi des personnes qui en sont privées.

La refondation des politiques départementales a défini de nouvelles orientations stratégiques relatives au retour à l'emploi des BRSA et a renforcé le recours à la clause d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics du Département.

Ainsi dans les marchés des heures de travail sont réservées à des publics en insertion que les entreprises attributaires sont chargées d'embaucher.

Par ailleurs, fort de l'expérimentation réussie du premier marché « prestation d'entretien des routes départementales et des abords du fleuve Somme » réservé aux entreprises de l'insertion par l'activité économique (IAE) lancé en 2017 en lien avec la direction des routes, le Département a relancé ce dernier pour une durée de 3 ans qui porte cette fois sur un linéaire plus important que le précédent soit 790 km. Il a pour objet le ramassage des déchets sur le réseau routier départemental avant les campagnes de fauches par les agents de la Collectivité, il est effectué par les personnes en insertion.

Également un autre marché réservé aux entreprises de l'IAE a été lancé par la direction de l'attractivité et du développement des territoires en 2018 pour une durée de trois ans, il concerne



## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction de la cohésion sociale et du logement

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Toutes les directions du Conseil départemental de la Somme

### PARTENAIRES

Entreprises attributaires des marchés publics

Associations attributaires

Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification BTP Picardie

Entreprises de travail temporaires d'insertion

Pôle emploi...



L'insertion par l'activité économique

l'entretien des espaces naturels sensibles du Département par des salariés bénéficiaires du RSA en grande majorité.

Le Service Insertion socioprofessionnelle s'est doté des outils informatiques spécifiquement adaptés à la bonne exécution de la clause dans les marchés et au pilotage des parcours emploi effectués (CLAUSEO et CLAUSE MO).

Les partenariats avec les opérateurs de l'insertion par l'activité économique ont été renforcés.

## INDICATEURS

	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 30/06/2018</b>	<b>Au 23/10/2019</b>
Nombre de marchés soumis par les directions pour analyse préalable à l'introduction d'une clause d'Insertion			
Nombre de marchés comportant une clause d'insertion	105	81	87
Nombre de personnes « mises à l'emploi » sur ces marchés	53	38	51
- dont bénéficiaires du RSA	74 NC	52 24	80 46
Nombre d'heures de travail générées par la clause	60 745	11 115	30 571

# Les dynamiques de développement suivant des **modes de production et de consommation responsables**

## 1.5.1 Gestion et prévention des déchets



### Mettre en place une démarche de prévention et de gestion des déchets internes

- ✓ Économiser le papier et développer la dématérialisation et les pratiques d'impression économes

*Réduire les déchets issus des activités du Conseil départemental*

*Répondre aux exigences de la Loi sur la transition énergétique qui impose aux collectivités un objectif de réduction des papiers bureautique de 30 % d'ici 2020.*

Dès 2016, de nouvelles mesures liées à la dématérialisation des documents ont été instaurées. Un suivi mensuel de la consommation de papier et l'attribution d'une enveloppe de gestion autonome par Direction générale adjointe ont été mis en place. L'augmentation de la consommation à l'imprimerie s'explique par la mise en place et le développement du service Imprim'express qui permet aux services de faire effectuer tous types de reprographie de les recevoir dans un délai réduit.

### LE SUIVI

#### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des systèmes d'information et de la logistique

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Toutes les directions du Conseil départemental de la Somme

## INDICATEURS

### Suivi de la consommation de papier en tonnes

	2016	2017	2018
Dans les services	29	27	26,6
A l'imprimerie	24,6	15,3	19,6

# Simplifier et moderniser le travail des services ainsi que les relations entre les usagers et le Département

## ✓ Le projet « Département 3.0 »

**Améliorer la qualité des services rendus**

**Simplifier les procédures**

**Dématérialiser les documents**

Le projet « Département 3.0 » déployé dans la collectivité depuis 2016 vise à appréhender les attentes des usagers et améliorer la qualité des services rendus, en dégageant du temps pour travailler sur le cœur des missions de la collectivité. La simplification des procédures, l'interactivité, la dématérialisation des documents, la suppression des pièces redondantes constituent dorénavant le cadre de travail.

Pour chaque agent, le temps gagné à ne pas remplir des formulaires, à ne pas traiter des masses de papier, à ne pas recopier des bases de données sur d'autres bases de données, à ne pas rechercher dans des dossiers papiers, constitue du temps et de l'énergie supplémentaires au profit des habitants de la Somme.

Aussi, « Département 3.0 » vise deux objectifs essentiels et concrets : la simplification et la modernisation du travail des services, la simplification et l'accélération des relations entre les usagers et le Conseil départemental.

Sur les 139 projets prévus, 98 projets sont terminés, 3 ont été annulés et 38 sont en cours.

Parmi les projets qui se sont terminés en 2018, figurent par exemple : la mise en place des plannings des éclusiers dans le logiciel de gestion des activités de la DGA Équipement du Département et la dématérialisation des échanges avec les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les établissements médico-sociaux (via une messagerie sécurisée et des sites de travail collaboratifs).

Parmi les projets travaillés en 2019, figurent : la poursuite de la mise en conformité de la collectivité avec le Règlement général de protection des données (RGPD), la mise en place du portail RSA, la modernisation des infrastructures techniques ...

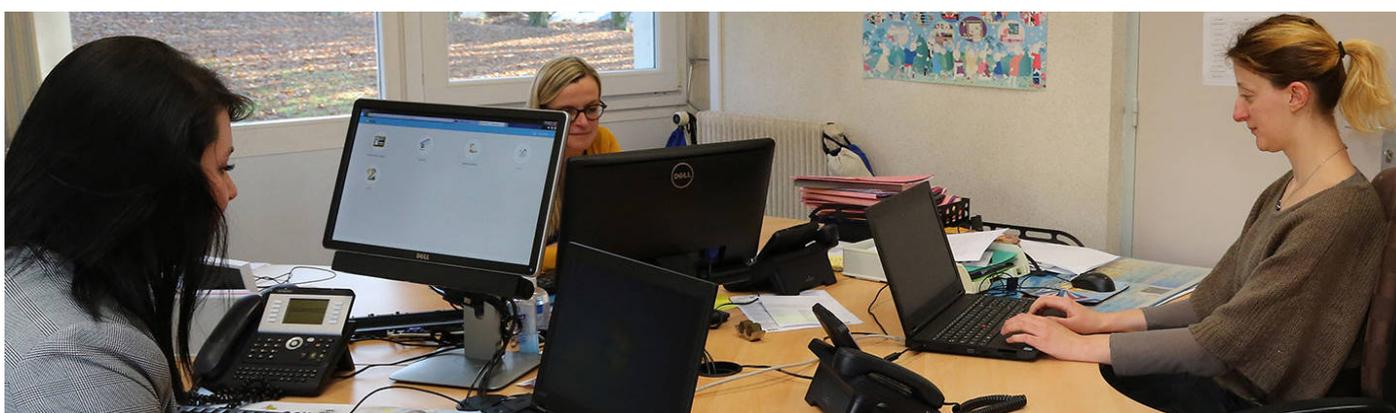
## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des systèmes d'information et de la logistique

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Toutes les directions du Conseil départemental de la Somme



«Département 3.0»

- ✓ Améliorer la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques D3E (matériel informatique, lampes usagées ...)

**Poursuivre les collectes spécifiques des déchets d'équipements électriques et électroniques**

**Développer une filière de réemploi pour le matériel informatique en état correct pour développer l'insertion socioprofessionnelle**

Le Département a souhaité poursuivre et améliorer la collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), en développant une filière de réemploi pour le matériel informatique et favoriser ainsi l'insertion socioprofessionnelle. Un partenariat a été établi avec Synapse, structure d'insertion, qui procède depuis 2017 à l'enlèvement du matériel informatique.

### ANNÉE 2018

Matériels reconditionnés ou démantelés et recyclés dans le cadre du partenariat avec la structure d'insertion

TYPES	NOMBRES
Ecran	48
Imprimante	46
Unités centrales	124
PC portable	34
Claviers	56
Souris	46
Ondulateur	2
Périphériques	21
Switch	60
Unité centrale	65
Disques durs	151
Téléphones portables	332
Téléphones fixes	6
Vidéoprojecteur	1
Rétroprojecteurs	14
Serveurs	41
Scanner	2
Modem	24
Fax	46

**LE SUIVI**

**DIRECTION RÉFÉRENTE**  
 Direction des systèmes d'information et du numérique

Direction des services logistiques



## ✓ Poursuivre la démarche de prévention et de gestion des déchets dans les collèges

**Lutter contre le gaspillage alimentaire**

**Favoriser la réduction des déchets produits et leur valorisation**

**Contribuer à l'amélioration des connaissances**

**Contribuer au développement d'une consommation et de pratiques citoyennes**

Il s'agit de répondre aux objectifs réglementaires de la Loi de Transition Énergétique (LTE) imposant aux collectivités territoriales la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration dont elles assurent la gestion.

L'action couvre la période 2017/2020 et consiste dans la généralisation de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges en restauration collective. Elle porte également sur la poursuite de la valorisation des bio-déchets et des déchets verts.

Un chef de projet « lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges » a été recruté au sein de la DCNE (Direction des collèges et du numérique éducatif) en 2018. L'une de ses missions consiste à étendre la démarche de tri des déchets et réduction du gaspillage alimentaire aux 50 collèges publics.

En 2019, un accompagnement individualisé de la cuisine centrale et de ses 5 satellites a été mis en place afin d'optimiser la préparation des repas et ainsi diminuer le gaspillage par le biais de formations à destination du personnel et des collégiens.

### LE BUDGET

20 000€

### LE SUIVI

#### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des collèges et du numérique éducatif

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction des ressources humaines et du dialogue social,

Direction de l'attractivité et du développement des territoires



Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

### Intégrer les principes du développement durable dans les achats de la collectivité

#### ✓ Mettre en place une politique d'achat actée par l'assemblée départementale

#### *Mettre en place une politique d'achat responsable*

Pour le Département de la Somme, la commande publique représente 85 millions d'euros. Dans un cadre budgétaire contraint, l'achat public est devenu un véritable enjeu de performance économique pour les collectivités. L'achat représente un enjeu non seulement financier mais plus globalement de politique publique qui doit à l'instar de toutes actions de la collectivité, faire l'objet d'orientations claires.

Fort de ce constat, le Conseil départemental de la Somme a entendu fixer les orientations de sa politique d'achat permettant la mise en valeur ou la protection de l'environnement, le progrès social et favorisant, dans le respect de la réglementation en vigueur, le soutien économique local.

L'objet de l'action réside dans l'élaboration et l'adoption d'une politique d'achat responsable par l'Assemblée départementale s'articulant autour de quatre orientations stratégiques concernant une politique d'achat performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics, au service de l'économie et de l'innovation, qui soutient l'économie sociale et solidaire et en pointe sur les enjeux environnementaux.

Aussi, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité le 14 février 2018 des orientations générales en terme d'achats publics du Département de la Somme 2018/2021.

Des actions opérationnelles déclinant les orientations générales ont été mises en place tout au long de l'année, notamment :

- la certification du service achats au métier d'acheteur consécutive au cursus de formation,
- l'acquisition d'un logiciel de sourcing et base de données fournisseurs,

### LE SUIVI

#### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des Finances et de la Commande publique

- la mise en place d'avance automatique à hauteur de 30 % dans certains marchés du Département afin d'en faciliter l'accès aux TPE et PME,
- la rencontre des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA du Département pour identifier les prestations proposées par les structures et engager la réflexion sur des marchés réservés,
- la Rencontre des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) membres du club IAE Samaritain pour identifier les prestations proposées par les structures et engager la réflexion sur des marchés réservés,
- l'identification de produits et solutions innovantes sur le territoire,
- la communication, promotion et mobilisation des opérateurs économiques sur la programmation annuelle des achats,
- la poursuite de la mise en œuvre des clauses sociales et/ou critère de performance sociale dans les marchés,
- la poursuite de la mise en œuvre des clauses environnementales et/ou critères environnementaux dans les marchés.

## ✓ Poursuivre l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les marchés et en suivre et évaluer la mise en œuvre

### *Soutenir l'économie sociale et solidaire Favoriser l'emploi de publics en difficulté*

L'article L 2111-1 du code de la commande publique précise que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précisions avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales. »

Le 14 février 2018, le Conseil départemental a adopté les orientations générales en termes d'achats publics du Département de la Somme 2018-2021 dont deux axes stratégiques sont :

- une politique achat qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'emploi du public en difficulté ,
- une politique achat en pointe sur les enjeux environnementaux.

L'insertion des clauses environnementales et sociales dans les marchés entre dans le cadre de la politique d'achat responsable présentée précédemment.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'intégration des clauses sociales et environnementales dans le marchés dans un processus d'amélioration continue avec proposition de pistes d'amélioration et d'actions correctives.

Le 1<sup>er</sup> février 2019, le réseau des acheteurs Publics Responsables des Hauts de France (APuRE HDF) a été créé sous le parrainage de l'Observatoire de la Commande Publique des Hauts de France (ORCP), du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et du Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd). Le réseau est co-animé par la CU de Dunkerque et le Cerdd. Le Département de la Somme participe à ce réseau.

Son objectif général est de contribuer à la progression des pratiques d'achat public durable ainsi qu'à la montée en compétence des acheteurs publics des HDF. Pour répondre à cet objectif général, la feuille de route 2019-2020 prévoit l'organisation de 3 ateliers thématiques: commande publique et économie circulaire, coût global et coût du cycle de vie et alimentation durable.

L'atelier achat et coût global/coût du cycle de vie s'est réuni le 6 novembre à Amiens (Espace Dewailly) et a été accueilli par Amiens Métropole et le Département de la Somme.

## INDICATEURS

- Nombre de marchés intégrant des exigences environnementales : 34
- Pourcentage de marchés intégrant des exigences environnementales : 36%
- Nombre de marchés intégrant des clauses sociales : 46
- Pourcentage de marchés intégrant des clauses sociales : 64%

## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des Finances et de la Commande publique

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de l'attractivité et des territoires,

Mission Audit et qualité

Direction de la Cohésion sociale et du logement.

## 1.5.3 Les circuits courts



### Poursuivre la démarche d'approvisionnement en produits locaux

- ✓ Augmenter la part des denrées issues des circuits courts dans la restauration des collèges

*Favoriser les produits issus de l'agriculture biologique*

*Tenir compte de la préservation de l'environnement*

*Favoriser le développement des circuits courts*

*Contribuer à l'évolution de l'économie locale vers des pratiques durables*

Selon le législateur, les repas dans la restauration collective publique devront comprendre, au plus tard en 2022, au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique ou tenant compte de la préservation de l'environnement. La part pour le bio est d'au moins 20% de la valeur totale.

L'action réside notamment dans la quantification des volumes commandés par établissement scolaire sur la plateforme des produits locaux afin de connaître précisément la part des denrées issues des circuits courts et dans la mise en place d'outils de suivi afin de connaître les volumes commandés par établissement, les montants et les types de denrées commandées.

L'année 2019 a été marquée par le déploiement de la démarche d'approvisionnement autour des carcasses de bœuf et de veau à de nouveaux secteurs. - Une démarche d'approvisionnement de viande de porc et de steak haché a été initiée.

Une opération de communication a été mise en place dans les collèges par l'installation de chevalets dans les restaurants afin d'informer les élèves de l'approvisionnement en produits locaux. Les forums professionnels et les visites d'exploitation de produits locaux ont de nouveau été organisés.

Le développement de produits d'épicerie initié en 2018 (huile bio, lentilles bio, farine, pain, jus de fruits, compote) a été poursuivi.

### LE BUDGET

**35 000 €** en fonctionnement pour le soutien à l'approvisionnement en produits locaux

### LE SUIVI

#### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction des collèges et du numérique éducatif

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de l'attractivité du territoire

#### PARTENAIRES

Chambre d'agriculture

## ✓ Étendre la démarche et introduire l'approvisionnement en circuits courts dans les établissements médico-sociaux (EMS)

**Valoriser et faire connaître les produits des agriculteurs engagés dans les circuits courts**

**Réduire le gaspillage alimentaire**

**Favoriser le développement des circuits courts**

Depuis 2010, dans le cadre de sa politique de développement agricole, le Conseil départemental de la Somme accompagne le développement des circuits courts et la consommation de produits locaux dans la restauration collective (collèges, cantines scolaires, établissements médico-sociaux, restaurants...) via notamment la plate-forme Somme-produits-locaux.

En 2017, un « Plan de développement des produits locaux dans la restauration des établissements médico-sociaux (EMS) » a été mis en œuvre. Cela s'est traduit notamment par la poursuite de l'animation de la démarche de sensibilisation mais aussi par un appui juridique sur les marchés publics de restauration collective.

Des objectifs chiffrés sont intégrés aux Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) au moyen de la fiche action : « Renforcer la qualité de l'alimentation et réduire le gaspillage alimentaire ».

En 2018, un appel à projets d'une enveloppe de 50 000 € a été lancé pour développer l'approvisionnement local des EMS en circuits courts afin de soutenir une démarche globale par une aide de 30 % aux investissements en matériel de cuisine spécifique. 4 lauréats ont été retenus.

En 2019, l'appel à projets est relancé avec la même enveloppe.

### **Focus sur les forums professionnels « les rencontres Somme-Produits locaux »**

- **le 5 juin 2019** : deuxième rencontre annuelle des chefs de cuisine de la restauration collective autour de conférences et d'un salon professionnel à la Foire Exposition de Picardie.

- **Organisation de 2 forums professionnels « Somme-Produits locaux »** : le 1<sup>er</sup> mai 2019 à la Ferme des 3 Châtaigniers à Villers -Tournelle et le 17 septembre à Rubempré avec la présentation de 3 exploitations en agriculture biologique.

## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction de l'attractivité du territoire, développement agricole et touristique

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,  
Direction de l'enfance et de la famille

Direction des collèges et du numérique éducatif



Favoriser le développement des circuits courts dans la restauration collective



**Forum professionnel : Les rencontres de Somme-Produits Locaux \***

Visite de 3 sites en agriculture biologique  
Mardi 17 septembre de 14h à 16h30  
à l'EARL Vilbert Richard, Chemin du Val de Maison, 80260 Rubempré  
(suivre fléchage)

**Au programme**  
Huilerie (colza, cameline, lin), légumerie bio et maraîchage bio,  
actualité de la plateforme de commande  
et marché fermier des producteurs locaux et/ou bio avec dégustations.

Inscription gratuite avant le 6 septembre (places limitées) :  
par tel 03 22 71 83 57 ou s.claeys@somme.fr  
Plus de renseignements : [somme.fr/rencontresSPL](http://somme.fr/rencontresSPL)

\* Voir les explications au verso de cette invitation




**Forum professionnel : Les rencontres des cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective**

Mercredi 5 juin 2019 de 8h30 à 14h lors de la 80<sup>e</sup> Foire exposition de Picardie  
à Mégacité, (Espace Riviera) 101 Avenue de l'Hippodrome, 80000 Amiens

**Au programme**  
Accueil par les élus du Département de la Somme, intervention sur l'intégration de la BIO en restauration collective, salon des fabricants de matériels de cuisine et des spécialistes de la restauration collective, marché fermier des producteurs locaux avec dégustation de produits du terroir, remise des prix du Challenge Somme-Produits Locaux et visite du Village Agricole de la Foire exposition de Picardie.  
Possibilité de restauration sur place

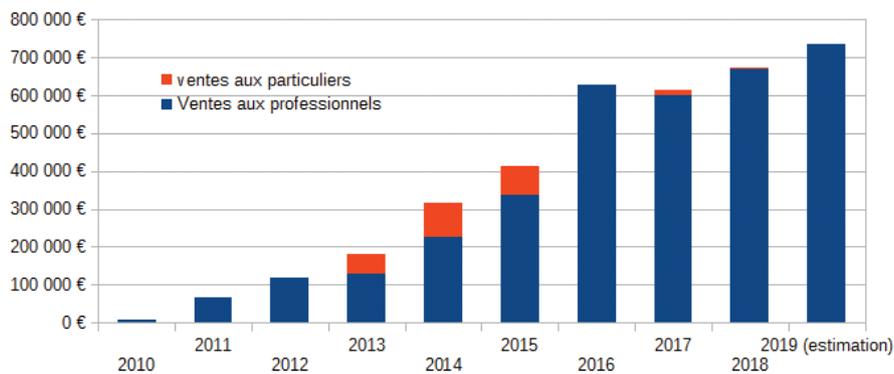
Inscription avant le 24 mai (places limitées) :  
en répondant à ce message  
Plus de renseignements : [somme.fr/rencontresSPL](http://somme.fr/rencontresSPL)

**Autres rendez-vous :**  
> le mardi 21 mai, Forum professionnel à la Ferme des 3 Châtaigniers à Villers-Tourneille  
> le samedi 8 juin, 1<sup>er</sup> School Chefs Battles des cuisiniers des collèges lors de Foire exposition de Picardie : venez les encourager !

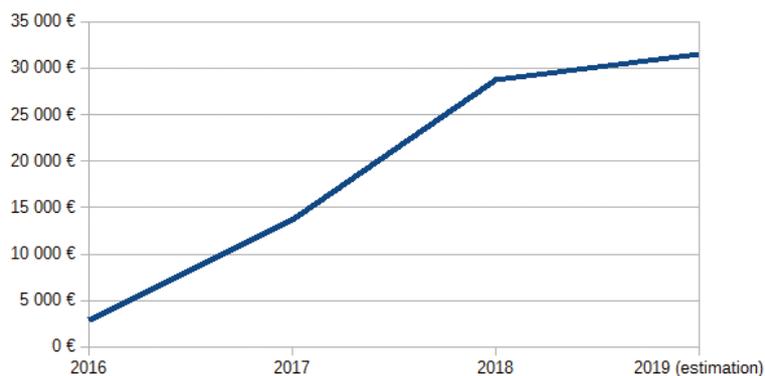


## INDICATEURS DE SUIVI

Evolution du chiffre d'affaire de Somme Produits Locaux



Evolution des commandes des EMS



# 2

# BILAN DES POLITIQUES

publiques et des actions

mises en œuvre sur le territoire



# Le canal de la Somme, support d'une stratégie en faveur du développement durable à travers **Le Grand Projet Vallée de Somme et le programme « Vallée de Somme, une vallée idéale »**

**Contribuer à la lutte contre le changement climatique**

**Contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

**Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

**Promouvoir des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

L'enjeu de cette politique est de faire du Canal de la Somme, propriété du Conseil départemental, un support pour le renforcement de l'attractivité du département à travers un projet qui prend en compte l'ensemble de l'écosystème (bassin versant), et qui conjugue toutes les dimensions du développement durable.

Le canal est une infrastructure de 206 km dont 120 km de voie navigable, totalisant 720 ha, propriété du Département. Le Département est aussi propriétaire et gestionnaire de 3 ports de pêche et de commerce : Saint Valery, le Crotoy, le Hourdel. Il traverse le département d'Est en Ouest et 70 % des habitants vivent à moins de 5 km des rives du fleuve.

Le Département gère, aménage et entretient le domaine (une équipe de près de 70 agents) qui est devenu un véritable espace public fréquenté par de nombreux usagers (cf véloroute).

Il assure la protection des biens et des personnes par une gestion du risque inondations.

L'objectif de l'action est d'aller plus loin en assurant la préservation sur le long terme de ce patrimoine, tout en créant un processus vertueux de développement afin de pérenniser l'action publique sur le long terme (création de valeur ajoutée au bénéfice du territoire, et pour le bien être des habitants).

## LE BUDGET

**1,3 M d'€** en moyenne pour l'entretien courant - hors investissement

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction du fleuve et des ports

### DIRECTION ASSOCIÉE

Toutes les directions opérationnelles de l'administration départementale

### PARTENAIRES

Tous les acteurs et usagers de la Vallée de Somme

L'action se compose notamment :

- de la gestion patrimoniale (plan de gestion, entretien courant dans le respect de la biodiversité (zéro phytos, ramassage des déchets ...), de la gestion du patrimoine piscicole et des grands migrateurs, de la lutte contre les espèces, animales et végétales, envahissantes (myriophylle, rats musqués ...) ...
- de la gestion des conflits d'usage potentiels pour permettre la cohabitation entre tous les usagers.
- d'aménagements pour l'accueil des visiteurs (équipements pour les plaisanciers, aires de pique nique, véloroute, circuits de randonnée, remise en service de maisons éclésières ...).
- de travail en transversalité avec les acteurs concernés (collectivités, autres directions opérationnelles...) par l'avenir de la vallée pour renforcer son attractivité ...
- chasses hydrauliques, maintenance des ouvrages ...



## QUELQUES INDICATEURS

- **Lutte contre le Myriophylle** : 130 ha traités depuis 2016
- **Déchets** : 270 t/an ramassés
- **Traitement thermique** : 29 000 m<sup>2</sup>
- **Nombre de bateaux de plaisance** : 600 à 700 par an
- **Nombre d'usagers de la véloroute (piétons/vélos)** : 260/jours en moyenne annuelle à Ailly-sur-Somme

# Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

## 2.2.1 Prévenir l'illettrisme et l'illectronisme

### ✓ « Dis moi dix mots »

**Permettre un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous**

**Prévenir l'illettrisme**

**Renforcer le lien social entre générations et entre populations de diverses origines socio-culturelles**

**Lutter contre les discriminations, soutenir les personnes en réinsertion, les personnes âgées, les enfants et les adolescents en difficulté d'apprentissage**

**Proposer de nouvelles manières d'apprendre de manière ludique**

**Permettre la rencontre et la découverte de la culture sous toutes ses formes**

Chaque année, la BDS propose à quelques bibliothèques de son réseau de participer à l'opération nationale du Ministère de la Culture «Dis-moi 10 mots». A partir du thème proposé, nous proposons à ces bibliothèques d'accueillir des ateliers clés en main à destination de publics particuliers.

En 2019, la BDS a reçu le poète Nimrod ([www.bibliotheque.somme.fr](http://www.bibliotheque.somme.fr)) ainsi que le calligraphe Thierry Richard.

Nimrod et Thierry Richard ont rencontré des usagers seniors de la bibliothèque d'Hangest-en-Santerre, des résidents de la Maison de retraite d'Athies en partenariat avec la bibliothèque de Monchy-Lagache, des usagers enfants de la bibliothèque de Nesle, des enfants du centre de loisirs permanent de Moreuil en partenariat avec la bibliothèque, des lycéens du lycée professionnel de Péronne en partenariat avec la bibliothèque de Roisel, des adolescents de l'IME d'Albert en partenariat avec la bibliothèque intercommunale d'Albert. L'action s'est déroulée en 3 temps avec chaque groupe constitué :

2 séances ont été animées par **Nimrod** qui a proposé une thématique sur « l'histoire rêvée des mots », pour découvrir la poésie par le biais des dix mots de la sélection et pourquoi pas, s'essayer à l'écriture poétique.

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Bibliothèque départementale de la Somme

### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction de la communication

### PARTENAIRES

Les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés

Le Cardan

L'association de lutte contre l'illettrisme,

L'Éducation Nationale pour les classes ULIS et les MARPA,

EPHAD ou Foyers de vie des EPCI concernés

<http://www.bibliotheque.somme.fr/action-culturelle/ateliers/222-dis-mois-dix-mots-sous-toutes-les-formes>

La dernière séance a été animée par **Thierry Richard** qui a proposé un atelier de calligraphie autour des dix mots de la thématique et des poèmes qui ont été composés au préalable.

Les interventions ont eu lieu les 12, 13, 14, 19, 20, 21, 26, 27 et 28 mars, soit un rendez-vous hebdomadaire dans chaque médiathèque pendant 3 semaines consécutives.

## ✓ « Ateliers musique assistée par ordinateur »

**Permettre un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous**

**Prévenir l'illettrisme et l'illectronisme**

**Renforcer le lien social entre générations et entre populations de diverses origines socio-culturelles**

**Soutenir les personnes en réinsertion**

**Travailler sur un territoire interrégional et créer la même dynamique sur un réseau interdépartemental**

Le projet s'articule autour de deux axes qui ont pour objectifs de combattre à la fois l'illettrisme et l'illectronisme au moyen d'un projet culturel ambitieux et ludique, de permettre à tous de s'exprimer à haute voix et de prendre conscience de leur valeur.

Les participants ont d'abord découvert le slam puis se sont attelés à l'écriture de leur texte poétique. Cette première partie s'est clôturée par la déclamation à cappella de leurs textes face aux autres stagiaires.

Pendant la deuxième partie des ateliers, les participants ont créé la musique qui accompagne leurs textes grâce aux tablettes de la Bibliothèque départementale de la Somme et l'application garage band.

Et enfin, les stagiaires ont pu enregistrer leurs compositions au Diapason, dans les studios de l'association Prolifik. Nous vous proposons de les retrouver ci-dessous.

Les ateliers se sont déroulés sur le territoire de la Communauté de communes Territoire Nord Picardie avec les usagers de la bibliothèque municipale de Villers-Bocage et avec les usagers de la bibliothèque intercommunale du Val de Somme située à Corbie de septembre à octobre 2019. La restitution des productions se déroulera au Diapason d'Amiens et sera suivie par une mise en ligne sur le portail de la Bibliothèque départementale.

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Bibliothèque départementale de la Somme

### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction de la communication

### PARTENAIRES

Le réseau des Bibliothèques de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et plus particulièrement la bibliothèque municipale de Villers-Bocage et la bibliothèque intercommunale du Val de Somme à Corbie

**Le reportage et les enregistrements sont disponibles en cliquant sur le lien suivant :**

[www.bibliotheque.somme.fr/action-culturelle/residences](http://www.bibliotheque.somme.fr/action-culturelle/residences)

## ✓ « Résidence photo Mathieu Farcy »

**Permettre un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous**

**Prévenir l'illettrisme et l'illectronisme**

**Renforcer le lien social entre générations et entre populations de diverses origines socio-culturelles**

**Soutenir les personnes en réinsertion**

Les stagiaires de la résidence photo étaient des bénéficiaires de services ou de mesures sociales du département (RSA, AEMO, placement, etc.). Ces habitants sont souvent déclassés socialement et éloignés de la culture. Cependant, leurs parcours de vie nécessitent d'être mis en lumière, d'être supports de création et d'échanges.

Aussi, les ateliers ont réunis des bénéficiaires de l'épicerie solidaire de Saint-Firmin les Crotoy, des parents d'enfants placés à la MECS de Valloires et des résidents de l'EPHAD de Saint-Riquier.

Une première rencontre a permis aux stagiaires de se familiariser avec l'univers de la photo, à exprimer leurs goûts et dégoûts, leurs ressentis. L'artiste présente le fonctionnement de la résidence et son positionnement en tuteur et non pas en réalisateur, puisque ce sont les stagiaires qui doivent être en position de création.

La deuxième séance permet à chacun de se raconter. Après cette deuxième séance et par rapport aux histoires qui se sont racontées, l'artiste propose un axe de travail qui permettra aux stagiaires de travailler en groupe et de mettre en image l'histoire.

Les autres séances sont consacrées à la réalisation des photos selon différentes techniques ce qui nécessite également des apprentissages qui peuvent parfois être longs.

La dernière séance est consacrée à la mise en mot des images par le groupe et à une discussion autour du rendu (livret, photo grand format, choix des images, exposition, etc.)

La résidence fera l'objet d'une restitution en décembre 2019 au Centre Culturel de l'Abbaye de Saint-Riquier.

### LE BUDGET

7 800 €

### LE SUIVI

DIRECTION PILOTE

Bibliothèque départementale  
de la Somme

## 2.2.2 Contribuer au maintien ou à l'amélioration de la santé publique par la pratique sportive

### ✓ Appel à projet « Sport et Solidarité »

**Valoriser les actions sportives permettant de toucher plus particulièrement les publics cibles de l'action départementale (allocataires du RSA, seniors, jeunes isolés en milieu rural, habitants des quartiers prioritaires)**

**Favoriser l'insertion des personnes en situation précaire**

**(Re) créer du lien social**

**Favoriser la mixité sociale**

La politique sportive du Département s'oriente aujourd'hui résolument vers le Sport pour tous, avec 3 axes principaux : le soutien au mouvement sportif, associations et comités départementaux, par le biais de subventions de fonctionnement et de contrats d'objectifs, le développement du sport de pleine nature et la prise en compte des publics cibles de l'action départementale, tels que la jeunesse (soutien au sport scolaire), les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, seniors, jeunes isolés en milieu rural ou dans les quartiers.

Par ce dernier axe, il est donc recherché une articulation des dispositifs d'aide aux clubs sportifs avec les politiques départementales, notamment dans le domaine des solidarités. Aussi, l'Assemblée départementale a approuvé la mise en œuvre d'un **appel à projets « Sport et solidarités »**, s'adressant aux associations sportives et comités sportifs de la Somme. Ce dispositif a vocation à valoriser les actions permettant de toucher plus particulièrement les publics cibles de l'action départementale, allocataires du RSA, seniors, jeunes isolés en milieu rural, habitants des quartiers prioritaires. La pratique sportive est en effet un vecteur d'émancipation et d'insertion pour les personnes en situation précaire. La fréquentation du lieu de pratique permet de recréer un lien social, et l'activité physique a un effet positif sur l'estime de soi, tout en fondant l'individu dans un collectif où il peut dynamiser ses potentiels. L'appel à projets « Sport et solidarités » a donc pour ambition d'encourager les associations sportives à mener des actions en direction de ces publics.

Le projet doit être axé sur la pratique sportive compétitive ou non, tout en poursuivant des objectifs d'intégration autour d'enjeux liés au développement de la mixité sociale, l'intégration, l'insertion, l'éducation et à la santé publique.

Il doit faire l'objet d'une démarche participative par l'implication dans le projet du public concerné dans les phases de conception et de réalisation, être structuré autour d'objectifs clairement définis, et avoir un impact mesurable sur la dynamique locale.

### LE BUDGET

60 000 €

### LE SUIVI

DIRECTION PILOTE

Direction de la jeunesse et des sports dans les territoires

PARTENAIRES

Les associations sportives



### INDICATEURS

	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers retenus par le jury
2017	17	17
2018	29	18
2019	28	25

### **Parmi les projets retenus en 2019 :**

- Animations dans les quartiers prioritaires sur la période estivale.
- Initiation à l'équitation pour des détenus en maison d'arrêt et des personnes dépendant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- Projets de rencontres pour des jeunes issus de différent milieux, rural et quartier politique de la ville à travers les arts martiaux.
- Mise en place de créneaux de natation spécifique pour un public féminin issu des quartiers politique de la ville.
- Mise en place de séances de Taïso intergénérationnelles.
- Mise en place d'une école de char à voile pour seniors.

## **2.2.3 Favoriser la reprise d'activité professionnelle des jeunes parents, notamment en milieu rural**

### **✓ Les assistants maternels à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**

**Améliorer les conditions d'accès à l'emploi pour des jeunes qui en sont éloignés**

**Favoriser la reprise d'activité professionnelle des jeunes parents en démarche d'insertion**

**Favoriser l'accès à la qualification et le maintien en formation**

La reprise d'activité professionnelle des jeunes parents, et notamment en milieu rural, est sujette à des freins tels que la mobilité, et l'absence de mode de garde du jeune enfant.

Aussi, le dispositif de l'accueil à vocation d'insertion professionnelle a été mis en place en 2019 pour les établissements d'accueil du jeune enfant dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Aujourd'hui dans le cadre du plan Pauvreté, une expérimentation en milieu rural, sur ce même principe, va être mise en place dans l'est du département. Il s'agit d'étendre le dispositif Accueil Relais Parental (DARP) aux familles en réinsertion sociale.

Lorsque le territoire où Pôle emploi repère la famille en démarche d'insertion qui aurait comme frein la garde d'enfant, et que celle ci pourrait intégrer le DARP, la mise en place d'un accueil de qualité chez une assistante maternelle agréée (AMA) spécifique AVIP pourra être proposée. Le Département accompagnera la famille financièrement et un soutien à la parentalité pourra être mis en place si besoin.

En 2019, le projet a été présenté aux partenaires et une rencontre avec les animatrices du Relais d'assistants maternels a été organisée.

La formalisation du projet se poursuivra en 2020 avec notamment la définition des conditions d'exercice de l'assistant maternel ainsi qu'un repérage des assistants maternels disponibles et intéressés par ce dispositif.

## **LE SUIVI**

**DIRECTION PILOTE**

Direction de l'enfance et de la famille

**PARTENAIRES**

CAF, Pôle emploi

## ✓ Transport adapté des élèves et étudiants handicapés

**Offrir une prise en charge attentive et adaptée**

**Favoriser l'accès à l'enseignement**

**Garantir une qualité de service**

**Offrir un meilleur accès aux équipements**

**Contribuer à réduire les précarités et les discriminations**

Le Département est chargé d'organiser le transport des élèves et étudiants dont le handicap ne permet pas de prendre les transports ordinaires.

Il s'agit de transport par petits véhicules pour se rendre du domicile vers l'établissement scolaire (école, collège, lycée voire établissement d'enseignement supérieur) de l'enfant.

Pour organiser ces déplacements, le Département est soumis aux procédures de commandes publiques. Il est contraint de conclure un marché public avec les sociétés de transport.

L'ancien marché est arrivé à échéance en août 2019.

Un nouveau marché (accord-cadre) a été conclu et a été mis en place pour la rentrée scolaire 2019/2020. Les modalités de transport des enfants y ont été clairement définies (respect des horaires et des trajets, consigne de surveillance, continuité et modification du service...)

En moyenne, 130 élèves sont transportés chaque année dans le cadre du marché.

### LE BUDGET

980 790 €

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

#### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction des finances et de la commande publique

## 2.2.4 Contribuer à la maîtrise des phénomènes de précarisation par une offre d'accompagnement renouvelée

### ✓ La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

**Favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté**

**Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants**

**Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes**

**Rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité**

**Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018. Elle vise à rompre avec la reproduction de la pauvreté en mettant l'accent sur la prévention auprès des enfants et des jeunes et à permettre la sortie de la pauvreté en donnant la possibilité à chacun de retrouver du travail.

Le Département de la Somme est confronté à la précarité et la vulnérabilité économique et sociale, étant caractérisé par un taux de pauvreté de 17 %, un taux de chômage de 10,85% au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, un revenu disponible médian de 19 060 € et une espérance de vie bien plus faible que la moyenne nationale.

Dans ce contexte, le Département a décidé de se saisir de l'opportunité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour renforcer ou amplifier les actions en faveur des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et l'insertion des bénéficiaires du RSA. Cela s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat pour l'année 2019.

En matière d'enfance, dans la Somme, les enjeux résident dans le développement d'actions de prévention auprès des jeunes parents et des enfants, dès le plus jeune âge, afin de favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants grâce à des actions d'accompagnement à la parentalité, d'accès à la santé et de promotion de la bonne alimentation. Par ailleurs, la thématique de l'insertion des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance constitue un objectif fondamental de la Stratégie pauvreté, ce qui suppose une action cohérente et complémentaire des missions enfance et insertion : le Département souhaite définir une stratégie globale, associant en transversalité l'ensemble des acteurs internes et externes, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance. Cette stratégie consistera à mettre en place des actions d'accompagnement des jeunes majeurs vers l'emploi et le logement, mais aussi

## LE BUDGET

La mise en oeuvre de ces projets représente le coût total de **11 553 707 €**

La part du Département est de **10 850 232 € (94%)**

Le montant accordé par l'Etat pour 2019, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté représente **1 117 758 €**

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction générale adjointe des solidarités et de l'insertion

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de la cohésion sociale et du logement,  
Direction enfance et famille

### PARTENAIRES

Etat  
Associations de prévention spécialisée  
Pôle emploi  
Associations d'insertion

des actions de prévention et d'accompagnement des enfants confiés à l'ASE, dès le plus jeune âge, comme la lutte contre le décrochage scolaire et l'orientation vers des parcours scolaires porteurs d'un avenir professionnel.

En matière d'insertion, l'enjeu réside essentiellement dans la rapidité de la mise en place de l'accompagnement des allocataires du RSA, la simplification des parcours d'insertion et le renforcement de leur accompagnement, mais également dans la mise en œuvre, comme les instructions ministérielles y encouragent, d'une garantie d'activité départementale combinant accompagnement social renforcé et insertion vers l'emploi.

L'engagement du Département se décline en 7 actions.

### **Action 1 - Insertion des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance :**

Aujourd'hui, le Département propose un accompagnement à la plupart des jeunes confiés à l'ASE qui deviennent majeurs, mais cet accompagnement est rarement supérieur à 1 an et est surtout décliné sur le champ éducatif, et insuffisamment sur le champ professionnel. Dans le cadre de la Stratégie pauvreté, l'objectif est de proposer à tous les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs un accompagnement long axé sur l'accès à l'emploi et au logement, dont les modalités seront déterminées en fonction des besoins et souhaits de chaque jeune. Pour cette mission nouvelle, le Département propose de saisir l'opportunité de disposer de moyens nouveaux via la Stratégie pauvreté, en mobilisant une part des crédits pour financer 5 nouveaux postes de «référénts insertion des jeunes», un profil de poste qui n'existe pas actuellement. Ces postes doivent permettre d'accompagner environ 200 jeunes supplémentaires.

### **Action 2 - Accueil social inconditionnel de proximité :**

Le Département souhaite poursuivre la mise en place d'un accueil social inconditionnel de proximité en créant un second pôle d'accueil « multiservices » à Amiens, sur la partie Sud est.

### **Action 3 - Référénts de parcours des bénéficiaires du RSA :**

Grâce à des référents de parcours dédiés, l'objectif recherché est de favoriser l'accès à l'emploi dans le secteur marchand de bénéficiaires du RSA près de l'emploi, soit parce que déjà en activité dans le cadre de clauses sociales actives dans les marchés publics du Département, ou demain, dans le cadre du Canal Seine Nord Europe, ou déjà en activité dans le cadre de contrats aidés.

### **Action 4 - Orientation des bénéficiaires du RSA :**

Pour assurer un démarrage rapide de leur parcours d'insertion en les orientant plus rapidement vers un organisme accompagnateur, une meilleure coordination des acteurs de l'insertion sera recherchée, notamment en partageant davantage entre acteurs la palette de l'offre d'accompagnement.

### **Action 5 - Mise en oeuvre de la garantie d'activité :**

L'objectif est de délivrer un accompagnement social et professionnel à tous les bénéficiaires du RSA, le plus tôt possible après l'entrée dans le dispositif, en offrant une réponse adaptée aux besoins des publics, en s'appuyant sur une offre de services complémentaires des acteurs au sein des territoires et dans une logique « d'activité d'abord ».

A ces 5 actions relevant des priorités nationales s'ajoute des projets d'initiative départementale :

### **Action 6 - Présence d'éducateurs spécialisés dans les collèges (projet ALSSES)**

Le projet Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSSES) est un projet soutenu par l'Education nationale qui consiste à assurer la présence d'éducateurs spécialisés au sein des collèges pour prévenir et réduire les risques de rupture et de décrochage scolaire. Le projet ALSSES est mis en oeuvre à Lille et dans le Nord depuis la fin des années 1990 et peut donc être évalué après plus de vingt ans de fonctionnement.

### **Action 7 - Développement de la prévention spécialisée à Amiens, Abbeville et Albert**

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État dispose d'une enveloppe spécifique pour financer des actions de prévention spécialisée. En effet, la prévention spécialisée a un rôle fondamental dans le repérage des jeunes en marge ou en risque de rupture, par sa présence dans les quartiers, notamment prioritaires, dans l'environnement de vie des jeunes. La Somme fait partie des 15 Départements choisis pour bénéficier de cette enveloppe, et percevra 345.000 € de crédits spécifiques pour développer la prévention spécialisée sur 3 territoires :

- création d'un dispositif sur les quartiers prioritaires d'Abbeville ;

- renforcement du dispositif à Amiens et développement sur de nouveaux quartiers ;
- renforcement du dispositif d'Albert, créé depuis le début de 2019.

La mise en œuvre de ces actions respectera les critères fixés par le cahier des charges de l'appel à projets, à savoir :

- **Cibler Spécifiquement les jeunes « NEET » de 18 à 25 ans** : les actions concerneront prioritairement des jeunes majeurs ni en études, ni en formation, ni en emploi (NEET, en anglais), de manière à amplifier le repérage et à leur proposer des actions de ré affiliation préparant des actions d'insertion.
- **Inclure des interventions en partenariat avec d'autres acteurs de proximité en contact avec les jeunes, et éventuellement leur famille** : Des actions de partenariat seront recherchées avec d'autres acteurs de proximité en contact avec les jeunes, afin de concrétiser le passage de relais vers les structures de la formation et de l'insertion professionnelle que sont les MLIFE, les centres de formation, les structures du SIAE, les GRETA, le Pôle Emploi, etc.
- **Permettre une extension des horaires d'intervention en soirée, la nuit et le week-end** : De nouvelles méthodes d'intervention seront expérimentées pour toucher ce public de jeunes majeurs, notamment des interventions le soir, la nuit et le week-end.

## RÉALISATIONS 2019

### - Sur le champ de l'enfance :

- recrutement de 5 référents pour l'insertion des jeunes de l'aide sociale à l'enfance
- recrutement d'un travailleur social pour assurer l'accueil inconditionnel de proximité sur Amiens Sud.

### - Sur le champ de l'insertion :

- recrutements en cours de référents de parcours dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour les marchés clausés du Canal Seine Nord Europe et les emplois du secteur marchand
- conventions avec des partenaires pour accompagner 400 bénéficiaires du RSA de 25 à 30 ans.
- conventions avec des partenaires pour expérimenter, durant 6 mois, l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA.

## ✓ Les appels à projets « insertion et logement »

### *Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)*

### *Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité*

En 2019, 2 appels à projets distincts ont été lancés, avec pour objectifs de susciter une approche novatrice des publics ou des problématiques, d'améliorer des actions existantes à partir d'une analyse actualisée des besoins des personnes accompagnées.

Ainsi, ces 2 appels à projets couvrent une diversité de réponses aux besoins des usagers :

- **L'appel à projets Logement** est construit autour de 7 thématiques : l'accès, le maintien, l'appropriation du logement, la précarité énergétique, l'amélioration du logement, la gestion locative adaptée, la santé.
- **L'appel à projets Insertion** est construit autour des thématiques suivantes : travailler sur les fondamentaux (savoir être et savoir faire, mobilité, illettrisme), impulser

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction de la cohésion sociale et du logement

### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction des finances et de la commande publique

une dynamique professionnelle (Mieux connaître les métiers et l'entreprise et se préparer pour l'emploi), accompagner les jeunes parents vers l'emploi,

Renforcer les compétences professionnelles des salariés en contrats aidés), construire un parcours vers l'emploi (interim/alternance), accompagner les salariés en contrats aidés, et les bénéficiaires du RSA sortants de formation qualifiante, accompagner les travailleurs indépendants.

Les dossiers retenus ont été approuvés à l'automne 2019 afin de permettre le financement des projets au BP 2020 en décembre 2019, ainsi que leur conventionnement et leur démarrage effectif dès le début de l'année 2020.

## 2.2.5 Lutter contre la précarité énergétique

### ✓ Le programme « habiter mieux »

#### **Lutter contre la précarité énergétique**

**Réduire les charges liées à la consommation énergétique des propriétaires occupants aux revenus modestes et favoriser leur solvabilisation.**

**Améliorer le confort de vie de ces ménages et contribuer à l'amélioration et la réhabilitation thermique du parc privé de logements dans la Somme.**

**Contribuer à la maîtrise des phénomènes de précarisation (surendettement, accès à l'énergie...) en renforçant les moyens financiers pour la réalisation de travaux d'amélioration thermique pour les logements des propriétaires occupants aux revenus modestes.**

Cette action s'inscrit en complémentarité du Programme National Habiter Mieux de lutte contre la précarité énergétique, financé par l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH). La mise en œuvre de ce programme est une nécessité pour le Département de la Somme dont le parc privé est constitué en grande partie de logements individuels anciens et énergivores. Ce programme a pour objectif de faciliter le financement de la rénovation énergétique des logements individuels des propriétaires occupants aux revenus modestes.

Le Département finance une aide forfaitaire complémentaire à celle de l'ANAH. Cette aide est modulée en fonction des revenus des ménages (modestes ou très modestes selon l'ANAH).

Les modalités de demande sont très simples afin de la rendre accessible sans démarche administrative supplémentaire.

### LE BUDGET

AP 250 000 €

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de la cohésion sociale et du logement

#### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction de la communication

#### PARTENAIRE

Agence nationale pour l'habitat (ANAH) - délégation locale

### INDICATEURS 2019

- 400 demandes d'aides déposées, soit 400 projets de rénovations

# L'épanouissement de tous les êtres humains

## 2.3.1 Favoriser l'accès à la culture pour tous

### ✓ « Appel à projets « culture et solidarités » »

**Contribuer** à l'amélioration de l'accès à la connaissance et à la culture

**Réduire** les inégalités et participer au renforcement du lien social

**Prioriser** une répartition équilibrée des présences culturelles sur le territoire

**Prioriser** les publics les plus éloignés de la culture en particulier les publics sous la Responsabilité du Conseil départemental de l'accès à la connaissance et à la culture

L'idée de cet appel à projet est de co-construire un projet artistique et/ou culturel entre une structure culturelle et un opérateur du champ social. Au vu de l'expérience menée depuis deux années, le Conseil départemental a souhaité faire évoluer le dispositif en proposant deux niveaux d'intervention. Le premier concerne les projets culturels favorisant une sensibilisation à l'art et à la culture. Cette nouvelle proposition vise à créer un premier rapprochement entre l'offre culturelle et les publics éloignés fréquentant des structures d'accueil. Le second niveau concerne les projets de pratique artistique construits entre une ou plusieurs structures culturelles et un opérateur du champ médico-social.

L'appel à projets vise prioritairement les publics dont le Département a la charge : les publics bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes les plus en difficultés, les familles autour de la thématique « parentalité », les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

L'appel à projets a été lancé le 1<sup>er</sup> mars. La Commission permanente du 28 juin a validé le soutien à 15 projets dont : 5 projets de niveau 1 (sensibilisation) et 10 projets de niveau 2 (pratique artistique).

### LE BUDGET

**38 855 €** (budget 2019)

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de la culture et des patrimoines

#### DIRECTION ASSOCIÉE

DGA des Solidarités et de l'insertion



Sensibilisation à l'art et à la culture



### **Focus sur un des projets**

*A travers ce projet de résidence, qui a vocation à être pérennisé, il s'agit pour les deux structures impliquées, l'ADAC et le foyer de vie le château blanc, de travailler ensemble afin de faire de l'accueil d'un artiste un moment de partage et d'accès à l'art pour les publics les plus éloignés.*

*Le foyer de vie Château Blanc, situé sur la commune de Flixecourt, possède des infrastructures adaptées à l'accueil d'activités artistiques encore peu exploitées à ce jour. Le but de ce projet est donc d'élaborer un accueil de qualité permettant de créer un temps d'échange entre l'artiste hébergé au sein du foyer et ses résidents souffrants de troubles psychiques. La présence de l'artiste au sein des murs de l'institution doit permettre un contact régulier, notamment au moment des repas, et favoriser ainsi un nouveau regard chez les résidents sur les pratiques artistiques contemporaines.*

*L'artiste, devra imposer sa présence auprès des résidents grâce à des échanges informels et des visites organisées au sein des établissements culturels les plus proches. Suite à la confiance qui émergera auprès des résidents grâce à sa présence familière au sein du foyer, l'artiste en résidence deviendra l'interlocuteur privilégié pour amener ce public vers l'art.*

*En retour, l'artiste accueilli aura la possibilité de vivre une expérience humaine unique, de réfléchir à sa pratique artistique, de bénéficier de moyens techniques facilitant sa production, d'avoir la possibilité de rencontrer des acteurs de la vie artistique locale.*

## ✓ « Appel à projets « soutien au livre et à la lecture » »

**Viser l'égalité d'accès à la lecture en particulier pour les publics en difficulté**

**Inscrire la lecture publique dans une logique de territorialisation des ressources**

**Promouvoir le livre, développer le goût et la pratique de la lecture et l'écriture**

Dans le cadre d'une politique culturelle renouvelée visant au développement culturel des territoires, le Conseil départemental souhaite structurer une offre culturelle de proximité de qualité et participer à un aménagement équilibré et attractif du territoire.

La politique en faveur du livre et de la lecture en constitue un axe majeur. Elle est un outil essentiel de la démocratisation culturelle, de l'accès aux savoirs pour tous, de l'ouverture au monde et aux autres.

L'engagement du Département vise à la fois l'égalité d'accès à la lecture, en particulier pour les publics les plus en difficulté et la transversalité avec les autres politiques départementales. En complémentarité de l'action menée par la bibliothèque départementale de la Somme, la direction de la culture a mis en œuvre en 2018 un appel à projets « soutien au livre et à la lecture » .

Cette action a été reconduite en 2019 et un nouvel appel à projets a été lancé le 1<sup>er</sup> mars 2019. La commission permanente réunie le 28 juin a validé le financement de 11 projets. Pour rappel, 13 projets ont été financés en 2018.

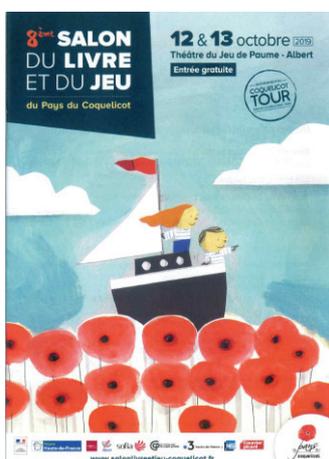
## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction de la culture et des patrimoines

### DIRECTION ASSOCIÉE

Bibliothèque départementale de la Somme



## ✓ Le Parcours culturel et artistique des collégiens (PAC collégiens 80) et collège au cinéma

**Favoriser l'accès à la culture des collégiens du département**

**Favoriser l'épanouissement, l'émancipation de l'enfant dès son plus jeune âge**

**Développer la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel**

**Rééquilibrer l'accès à la culture et à la pratique artistique pour tous les collégiens de la Somme**

L'accès à la culture des collégiens du département fait l'objet d'un programme renouvelé, le Parcours Artistique et Culturel des collégiens (PAC collégiens 80), mené en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le rectorat et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Une attention particulière est apportée aux collèges REP/REP+ ainsi qu'aux collèges ruraux.

En complément de ce dispositif, le département est inscrit au dispositif Collège au Cinéma en lien avec le CNC, la DRAC, le rectorat et la DSDEN.

Cette action permet la rencontre des jeunes avec des champs culturels artistiques variés; elle rend l'enseignant et l'élève acteurs, favorise la découverte par l'élève de la pratique artistique et fait le lien avec la politique culturelle des territoires en favorisant les rencontres artistiques et culturelles sur les territoires.

Le PAC collégiens 80 repose sur trois niveaux : le niveau 1 relatif aux «Rendez-vous culturels», ouverts à tous les collégiens du département, le niveau 2, qui concerne les «Pratiques artistiques et culturelles», et le niveau 3 intitulé «artiste au collège». Les niveaux 2 et 3 entrent dans le cadre d'un appel à projets.

## LE BUDGET

**580 000€** (Budget 2019)

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction de la culture et des patrimoines

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction Jeunesse et sport,  
Bibliothèque départementale de la Somme

### PARTENAIRES

Direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC)

Rectorat

Direction départementale de l'éducation nationale de la Somme (DSDEN),

Centre national du cinéma (CNC)



Les projets s'articulent autour des domaines culturels suivants : lecture / écriture / oralité ; arts du spectacle, arts de l'espace, arts plastiques et visuel, cinéma / audiovisuel, patrimoine / archéologie et arts et sciences.

Afin de limiter les déplacements, les collèges sont incités à travailler au maximum avec des structures de proximité. Enfin l'ensemble du dispositif PAC est géré de façon dématérialisée (répertoires des structures culturelles, dossiers d'inscription, bilans d'action).

Par ailleurs, le dispositif Collège au cinéma propose aux élèves de la sixième à la troisième de découvrir trois œuvres cinématographiques durant l'année scolaire. Les élèves se rendent dans les cinémas de proximité et peuvent bénéficier du circuit de films itinérants.

## INDICATEURS

	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020 (perspectives)
Nombre de projets de sensibilisation artistique	500	500
Nombre de projets de pratique artistique	57	47
Nombre de résidences d'artiste	4	5
Nombre de collèges inscrits au dispositif «collège au cinéma»	43	53

### ✓ Les actions culturelles du centre culturel de Saint-Riquier

**Développer, grâce à ces rencontres, la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel**

**Rééquilibrer l'offre culturelle et l'égalité d'accès à la culture sur le territoire départemental**

**Apporter une attention particulière aux jeunes, aux collégiens et aux personnes en insertion.**

Le centre culturel de Saint-Riquier met en œuvre un programme d'actions culturelles en lien avec sa programmation et son territoire.

Une convention de partenariat a été signée entre le département et le centre culturel Pompidou. Ils joignent leurs expertises pour mener ensemble leur mission de sensibilisation du public à l'art contemporain, dans l'optique d'accompagner les territoires dans le développement d'ambitions communes, et de faire du Centre culturel départemental de Saint-Riquier un lieu d'exigence artistique dans tous les domaines.

Ci après quelques exemples d'actions menées en 2019 : Exposition « Du geste à l'oeuvre », « Station bébé mobile », Atelier « Cahier de tendances ».

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction de la culture et des patrimoines

### DIRECTION ASSOCIÉE

Bibliothèque départementale de la Somme



## ✓ Schéma départemental de développement des enseignements

**Améliorer l'accessibilité de l'offre d'enseignements artistiques pour tous les publics**

**Encourager et accompagner les pratiques amateurs**

**Mettre en réseau les établissements d'enseignement artistique avec les lieux et partenaires culturels du territoire**

**Structurer l'offre des enseignements artistiques**

La politique culturelle du Département de la Somme est constituée par deux piliers complémentaires :

- la mise en œuvre de dispositifs sectoriels : plan pour le livre et la lecture publique, schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDEA), missions des Archives départementales, éducation artistique et culturelle au collège, appels à projets...
- la mise en œuvre d'une politique culturelle territoriale autour d'un dispositif d'accompagnement des Projets culturels de territoire (en fonctionnement, fléché principalement sur des postes de coordonnateurs culturels) construit en adéquation avec la politique territoriale du Département (investissement) qui se traduit par une contractualisation 2017 – 2020 avec les EPCI.

L'état des lieux des enseignements artistiques dans la Somme faisait apparaître les constats suivants : déficit de structuration du réseau, de complémentarités entre établissements, professionnalisation des équipes enseignantes à développer, spécialités artistiques danse et théâtre peu représentées sur le département... Par ailleurs, la loi NOTRe est venue impacter le périmètre territorial de plusieurs intercommunalités de la Somme et a engendré des problématiques d'harmonisation de la compétence « enseignements artistiques » sur leur nouveau périmètre territorial.

Le schéma départemental de la Somme vient poser des lignes directrices claires pour la structuration du réseau départemental d'établissements d'enseignement artistique. Il est ouvert à la totalité des spécialités artistiques du spectacle vivant. Il a par ailleurs anticipé les changements organisationnels liés à la réforme territoriale en permettant d'accompagner l'harmonisation de l'exercice de la compétence « enseignements artistiques » sur le nouveau périmètre intercommunal de chaque EPCI.

Le financement de chaque établissement d'enseignement artistique au titre du schéma départemental s'appuie sur l'analyse de différents critères parmi lesquels : la structuration de la structure, sa professionnalisation, l'accessibilité des enseignements proposés, l'offre d'enseignements, la répartition des élèves au sein des cycles d'enseignement...



**LE BUDGET**

**280 000 €**  
(Budget 2018)

**LE SUIVI**

**DIRECTION PILOTE**  
Direction de la culture  
et des patrimoines

**PARTENAIRES**  
Intercommunalités  
Communes  
Établissements publics de  
coopération culturelle (EPCC)



L'enseignement artistique



L'enseignement artistique

De nombreuses actions ont été menées en 2019 dans le cadre du schéma notamment :

- la mise en place d'un groupe de travail ayant pour objet de permettre à la Confédération musicale de France de définir son projet ;
- la présentation de l'état des lieux des enseignements artistiques 2018 sur le département à l'occasion de la réunion du Conseil pédagogique départemental le 25/02/2019 ;
- le classement par l'État de l'école de musique intercommunale multisites de la Communauté de communes Territoire Nord Picardie en « Conservatoire à rayonnement intercommunal » ;
- l'obtention de l'agrément de la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) par l'école de cirque « les Mains goch ' » implantée à Abbeville ;
- l'organisation de la 2<sup>ème</sup> « académie des musiques actuelles » à Amiens en juillet 2019 ;
- le développement des orchestres au collège (OAC) : 7 OAC sur le département à la rentrée de septembre 2019...

## INDICATEURS DE SUIVI/CHIFFRES CLÉS

*38 établissements d'enseignement artistique financés au titre du schéma dont 4 établissements intercommunaux « multisites » fusionnés suite à la loi NOTRe (CA Baie de Somme, CC Vimeu, CC Territoire Nord Picardie, CC Grand Roye)*

*Parmi ces établissements, on compte 9 établissements intercommunaux financés à travers une convention d'objectifs et de moyens faisant le lien avec la dynamique culturelle globale du territoire (et avec le Projet culturel de territoire s'il existe)*

### ✓ Festival « Des parents, des bébés »

**Permettre un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous**

**Prévenir l'illettrisme**

**Renforcer les liens intergénérationnels**

**Lutter contre les inégalités sociales**

**Agir en faveur de la parentalité**

Pendant les vacances d'automne, le festival des « Parents, des bébés » propose aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs familles d'assister à des spectacles gratuits et des ateliers culturels dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique, les Maisons départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI), les Relais assistantes maternelles (RAM) et les crèches partenaires de l'opération, soit 73 structures accueillantes.

Un questionnaire d'évaluation en ligne a été soumis aux structures accueillantes à l'issue du Festival.



## LE BUDGET

**23 000 €** (Budget 2019)

## LE SUIVI

**DIRECTION PILOTE**

Bibliothèque départementale de la Somme

**PARTENAIRES**

Bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés

## ✓ L'action « Des parents, des bébés, un livre »

**Améliorer l'accès à la connaissance et à la culture pour tous**

**Prévenir l'illettrisme**

**Renforcer le lien social entre générations et entre populations de diverses origines socio-culturelles**

**Lutter contre les inégalités sociales**

**Agir en faveur de la parentalité**

Dans le cadre du projet « Des parents, des bébés, un livre » le Conseil départemental s'est fixé pour objectif de lutter contre les inégalités sociales par le biais de la formation des acteurs de la petite enfance, de la prévention de l'illettrisme, d'un travail sur la parentalité et de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Le projet s'articule autour de trois axes qui ont pour objectifs de sensibiliser les enfants de 0 à 6 ans et leurs familles à l'importance de la lecture à travers un parcours en trois étapes à savoir, la formation, la rencontre avec le livre dès la naissance et la rencontre avec la création.

En 2019, l'album lauréat de Malika Doray a été distribué aux jeunes parents par les puéricultrices. Des formations ont été dispensées auprès de personnels de crèches et de RAM (relais assistants maternels) du département ainsi qu'aux bibliothécaires du réseau départemental et des acteurs de la petite enfance.

Différentes formations ont été organisées : formation des nouveaux acteurs de la petite enfance par l'association « Enfance et musique », formation sur le théâtre d'ombres, les tapis narratifs, le kamishibai, formation à la littérature de jeunesse, accueil de l'auteure Anne Bertier pour une journée découverte de son œuvre – en direction des Bibliothécaires du réseau départemental...

Une conférence sur « La danse et le très jeune enfant » a également été organisée.

## LE BUDGET 2019

**33 900 € hors festival**

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Bibliothèque départementale de la Somme

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

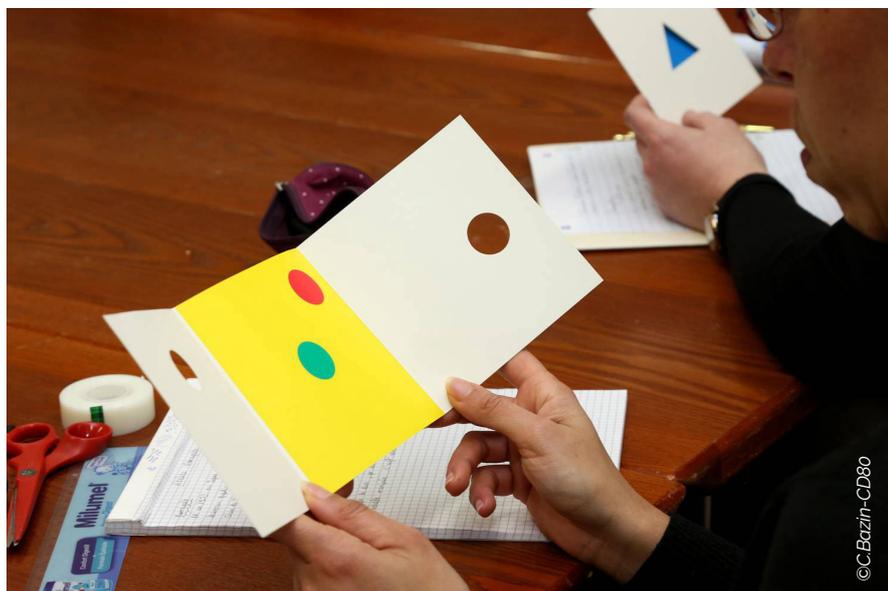
Direction enfance et famille  
Direction de la communication  
Direction des systèmes d'information et de la logistique

### PARTENAIRES

Bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés

Les Relais assistants maternels (RAM) et les crèches du département.

L'ensemble des acteurs de la petite enfance.



Atelier d'initiation à l'art de la gravure et de l'encrage.



Véronique Mazières, auteure de l'album «Bientôt».

## 2.3.2 Contribuer à l'amélioration de la tranquillité publique et de la sécurité des personnes et des biens

- ✓ Le déploiement de l'outil citoyen « Signal - Route » à destination des usagers des routes départementales de la Somme

**Améliorer la qualité des services à la population par l'approche citoyenne**

**Inviter l'utilisateur à contribuer à la qualité du service public de l'entretien routier**

**Gagner en réactivité de la part de la collectivité dans le traitement des anomalies**

L'utilisateur signale une anomalie constatée sur la voirie départementale (chaussée, signalisation ou bas-côtés) via un formulaire disponible en téléchargement depuis Somme.fr. Les anomalies à signaler sont celles qui viennent de survenir : sur la chaussée (nid de poule, eau stagnante, affaissement, gravillons), ...), sur les panneaux de signalisation ou sur le bas côté (glissière de sécurité détériorée, rambarde sur pont endommagée).

L'utilisateur peut enregistrer l'outil sous forme de raccourci sur son téléphone. L'anomalie est ensuite traitée dans les meilleurs délais par les services routiers du Département qui envoient une réponse à l'utilisateur quand celui-ci a indiqué son adresse mail dans le formulaire.

En 2018, le cahier des charges a été édité par la Direction de l'entretien des infrastructures. L'outil «Signal-Route 80» a ensuite été réalisé par le Service d'information géographique puis développée par une société spécialisée. Une expérimentation a été réalisée en interne auprès des agents de la collectivité de mi-avril à mi-septembre 2018 (5 mois). Une vidéo sous forme de comics a également été conçue par la Direction de la communication en vue de sa diffusion grand public. Le déploiement de l'outil aux citoyens a été effectué mi-septembre 2018.

L'année 2019 est consacrée à l'amélioration de l'application pour qu'elle soit accessible sur les plateformes de téléchargement des téléphones mobiles.

### LE SUIVI

#### DIRECTIONS RÉFÉRENTES

Service d'information géographique,

Direction de l'entretien des infrastructures

Direction des systèmes d'information et du numérique



### INDICATEURS

*217 anomalies recensées d'avril 2018 à octobre 2019*

## ✓ La création de l'outil cartographique « GéoSomme-collèges »

**Contribuer au dispositif de sécurisation des collèges pour tout type d'évènement nécessitant l'intervention des forces de l'ordre ou d'incendie et de secours**

**Améliorer la qualité des services à la population**

**Favoriser la coopération entre différents acteurs**

**Réduire la consommation de papier**

**Développer la dématérialisation des pratiques**

En septembre 2017, la Région Hauts-de-France a mis en place, un outil cartographique utilisé notamment dans le cadre du volet sécuritaire lié aux 257 lycées publics. Le Département de la Somme s'est alors lancé dans la réalisation de ce type d'outil afin de l'appliquer de façon similaire aux 48 collèges publics. Différentes données y sont rassemblées : des plans de bâtiments des collèges, des plans de mise en sûreté émanant des principaux de collèges, des photos de façades et de toitures de ces établissements réalisées par drone, les surfaces de chaque salle, les plans d'évacuation et des fonds de plan cartographiques.

Cette application est destinée aux acteurs suivants : forces de l'ordre (Police et Gendarmerie), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), autorités de L'État, Inspection académique et principaux, et en interne à des personnes (élus et services) nommément désignés. Ils disposent d'un compte authentifié avec identifiant et un mot de passe unique.

Elle contribue au dispositif de sécurisation des collèges dans le cadre de l'insécurité due aux risques d'attentats toujours présents mais également en cas de gestion de crise dans un établissement comme l'émission d'un feu ou d'un accident de tout type nécessitant les forces de l'ordre ou d'incendie et de secours. Elle permet de doter les différents acteurs d'un outil unique afin de gagner en réactivité sur le terrain et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires pour intervenir (ex : nombre de collégiens et de personnels, lieux de confinement et d'évacuation ...).

L'ébauche de l'outil a été travaillée en 2018 ainsi qu'une campagne photos réalisée par drone. Le projet d'application a été présenté aux partenaires afin de recueillir leurs suggestions sur les données à intégrer à l'outil. Un exercice de crise est programmé mi-novembre 2019 par la Préfecture sur un collège avec pour support de test l'application « GéoSomme-collège ».

## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Service d'information géographique

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction des collèges et du numérique éducatif

Direction du patrimoine départemental

Direction des systèmes d'information et de la logistique

### PARTENAIRES

Service départemental d'incendie et de secours

Direction des services départementaux de l'éducation nationale,

Gendarmerie

Principaux des 48 collèges

## La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

### 2.4.1 Accompagner les collectivités territoriales et les générations

#### ✓ L'accompagnement des Projets culturels de territoire (PCT)

**Encourager le développement d'une ambition culturelle à l'échelle de chaque Territoire de la Somme**

**Accompagner l'harmonisation, la structuration et le développement de politiques culturelles à l'échelle des territoires**

**Encourager plus fortement l'intercommunalité culturelle qui fait rayonner une offre Structurée et de qualité en direction des habitants des territoires**

Le socle commun du dispositif de soutien en fonctionnement des Projets culturels de territoire et de la politique territoriale est l'appui sur l'élaboration de Projets culturels de territoire sur le périmètre intercommunal, selon une démarche de méthodologie de projet (diagnostic culturel, élaboration du PCT décliné en objectifs et en actions, mise en place d'un phasage, évaluation, ...) et autour d'attentes spécifiques du Département (engagement dans au moins l'une des priorités culturelles du CD, démarche de structuration et de professionnalisation dans le domaine culturel).

Le suivi de cette politique est mené en forte transversalité puisque aussi bien l'élaboration et le suivi des Projets culturels de territoire, que les projets d'investissement culturel sont analysés en associant systématiquement la DCP (Direction de la culture et des patrimoines), la DAT (Direction de l'appui aux territoires), la BDS (Bibliothèque départementale de la Somme) et les Archives départementales.

L'une des principales caractéristiques de cette politique est la mise en place de leviers incitatifs qui ont vocation à encourager l'engagement des territoires en matière culturelle : la bonification culturelle, qui vient abonder (+ 10%) la part fixe de crédits d'investissement réservée pour chaque EPCI, et le fléchage principal de l'aide en fonctionnement aux projets culturels de territoire sur les postes de coordonnateurs culturels.

### LE BUDGET 2019

137 500 €

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de la culture et des patrimoines

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Bibliothèque départementale de la Somme,

Archives départementales

#### PARTENAIRES

Intercommunalités principalement voire groupements d'EPCI  
Communes

## RÉALISATIONS 2019

Depuis la mise en place de la politique culturelle territoriale, les services du Département ont accompagné **l'élaboration et la finalisation de 8 Projets culturels de territoire** sur le périmètre intercommunal (dont 3 en 2019) qui ont été retenus éligibles à la bonification culturelle au titre de la politique territoriale. Par ailleurs les services du Département accompagnent actuellement les démarches d'élaboration d'un Projet culturel de territoire pour 3 autres territoires.

Parallèlement, 6 territoires sont accompagnés au titre du dispositif de **soutien en fonctionnement aux projets culturels de territoire** : CC Territoire Nord Picardie, CC Nièvre et Somme, CC Vimeu, Ville d'Abbeville associée à la CA Baie de Somme, PETR Coeur de Hauts de France, CC pays du Coquelicot (sous réserve du vote de la CP de décembre).

Plusieurs territoires de la Somme appuient de plus en plus fortement les priorités culturelles du Département (exemples : classement l'école de musique intercommunale de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie en « Conservatoire à rayonnement intercommunal » (CRI) recrutement et emploi d'un archiviste par la Communauté de communes Nièvre et Somme et par la CC Ponthieu Marquenterre, projet de recrutement d'un archiviste par la CC Territoire Nord Picardie, projets de charte de fonctionnement du réseau de Bibliothèques-médiathèque dans plusieurs territoires, projet de construction d'un « pôle culturel multifonctions (maison de la lecture publique, de la musique et de la jeunesse) sur la Communauté de communes du Pays du Coquelicot...

Enfin, un **salon culturel des territoires** a par ailleurs été organisé le 7 octobre 2019 dans le cadre de la présentation de la Saison culturelle du Département, nouvelle occasion de se rencontrer et d'échanger pour les territoires engagés dans un Projet culturel de territoire.

### INDICATEURS DE SUIVI/CHIFFRES CLÉS

*Nombre de Projets culturels de territoire élaborés et finalisés : 8 dont 3 en 2019*

*Nombre de projets en cours d'élaboration : 3*

*Nombre de territoires accompagnés au titre du dispositif de soutien en fonctionnement : 6*

## ✓ Bonifications liées à l'implication des collectivités dans le domaine social

*Réduire les précarités par le porté à connaissance des collectivités locales de l'importance de la précarité sur leur territoire*

*Inciter les collectivités à mettre en place des actions pour accompagner les personnes fragiles*

*Développer des actions de solidarité qui répondent au besoin local*

*Améliorer le cadre de vie et répondre aux besoins quotidiens des habitants*

*Améliorer la coordination entre les services du Département et les collectivités locales*

Le Conseil départemental de la Somme met en œuvre une politique volontariste d'appui aux communes et aux collectivités pour les accompagner dans leurs projets d'investissement qui améliorent le cadre de vie et répondent aux besoins quotidiens des habitants.

Dans ce cadre, le Département sollicite l'implication des territoires dans les domaines de la culture et du social, essentielle pour agir au plus près des habitants et notamment les plus en difficultés.

Les actions mises en place par le Département s'inscrivent en effet nécessairement dans la complémentarité avec d'autres institutions, et notamment les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), collectivités de proximité qui peuvent se positionner en relais du Département pour développer des actions de solidarité qui répondent au besoin local.

Le Département souhaite, par la politique territoriale, favoriser le développement d'actions portées par les EPCI dans les domaines de l'insertion et de l'autonomie.

Dans le cadre des contrats de territoire pluriannuels 2017-2020, les EPCI ont la possibilité d'obtenir un bonus financier en s'impliquant dans :

**1 - l'insertion des BRSA (bénéficiaires du revenu de solidarité active) par l'accès à un contrat aidé** qui permet aux bénéficiaires de se familiariser à nouveau avec le monde du travail et d'acquérir de nouvelles compétences ce qui représente une première étape vers une insertion professionnelle pérenne.

**2 - la mise en place d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale)** qui offre un cadre de gestion global, propice au développement d'une offre plus riche et unique à l'échelle des EPCI, de nature à apporter une meilleure réponse aux besoins locaux.

**3- la mise en place de SAD (service d'aide à domicile).** Le Département est particulièrement attentif à l'évolution du besoin des personnes âgées et se mobilise pour un

## LE BUDGET 2017-2020

Dotation potentielle quadriennale pour les bonifications BRSA/CIAS/SAD : **4 260 644 €**

Montant total de bonification déclenché : **3 843 575 €**

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction de l'appui aux territoires

### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de la Cohésion sociale et du logement,

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

### PARTENAIRES

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

accompagnement de proximité, permettant aux personnes de réaliser leur choix de vie et de bien vieillir à domicile. Le Département souhaite utiliser les contrats de territoire comme levier de développement des SAD portés par les EPCI, dans un objectif d'une territorialisation et d'optimisation de l'offre.

## INDICATEURS DE SUIVI

*Accès à un contrat aidé : L'un des 14 EPCI a abandonné cette bonification – l'objectif à atteindre a été ramené à 168 contrats aidés en 2019 - 106 contrats aidés ont été signés soit 63 % de l'objectif (par les 13 EPCI).*

*CIAS : 5 territoires ont choisi cette bonification, 4 exercent cette compétence en 2019*

*SAD ; 10 territoires ont choisi de créer ou de développer des SAD, 9 développent déjà ce type de services en 2019*



## 2.3.2 Mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des personnes âgées

- ✓ La démarche de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les résidences autonomie

*Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées*

*Faciliter l'accès à la santé et à l'autonomie*

*Structurer l'offre médico-sociale sur le territoire*

*Favoriser l'évolution de l'économie locale vers des pratiques de consommation responsables*

L'aide sociale départementale à l'hébergement permet la prise en charge, sous conditions de ressources, d'une partie des frais d'hébergement des personnes âgées accueillies dans les établissements médico-sociaux médicalisés (EHPAD) ou non médicalisés (résidence autonomie).

Le Département autorise le fonctionnement seul (résidence autonomie) ou conjointement avec l'agence régionale de santé (ARS) pour les EHPAD des établissements ou services médico-sociaux relevant de sa compétence. A ce titre, il participe à leur financement au travers de l'aide sociale, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (EHPAD uniquement) ou encore du forfait autonomie (résidence autonomie uniquement).

Depuis plusieurs années, le législateur a rendu obligatoire ou a fortement incité à ce que le Département contractualise avec les organismes gérant des établissements et services médico-sociaux dont il a autorisé le fonctionnement. Dans ce cadre, le Département s'est engagé dans la démarche CPOM depuis 2017. Le CPOM a vocation à permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des personnes âgées, en introduisant une approche décloisonnée des différentes activités ou logique de parcours et de partenariats renforcés, condition de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et d'un accès à la santé et à l'autonomie facilité. Enfin, il détermine les modalités de financement des structures sur 5 ans.

Dans le cadre des CPOM, les **organismes gestionnaires des EHPAD** doivent s'engager a minima sur les thématiques suivantes qui sont déclinées sous la forme de fiche action : la Gouvernance interne, la prévention de la maltraitance, l'amélioration continue de la qualité des accompagnements et soins délivrés, la contribution aux parcours territorialisés, la veille et la sécurité sanitaire, l'adaptation de l'offre au regard des besoins à venir des personnes âgées et la qualité de l'alimentation et réduction du gaspillage alimentaire.

Dans le cadre des CPOM, **les organismes gestionnaires des résidences autonomie** doivent s'engager a minima sur les thématiques suivantes qui sont déclinées sous la forme de fiche action : le développement et amélioration de l'accueil en résidence Autonomie et la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie..

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

#### PARTENAIRES

EHPAD

Résidences autonomie

Agence régionale de santé (ARS)

### INDICATEURS

#### ● En 2018 :

- 10 CPOM pour les résidences autonomie ont été signés sur les 11 structures présentes dans le Département.

- 7 CPOM ont été signés avec les organismes gestionnaires gérant des EHPAD pour une prise d'effet au 1er janvier 2019 ce qui concerne 15 EHPAD et un accueil de jour .

#### ● En 2019 :

- 6 CPOM ont été signés ce qui concerne 12 EHPAD, 1 accueil de jour et 5 SSIAD (service de soins à domicile – service relevant de l'ARS).

# Les dynamiques de développement suivant **des modes de production et de consommation responsables**

## 2.5.1 Sensibiliser les festivaliers aux thématiques de développement durable



### Le dispositif de soutien aux « éco-festivals »

**Sensibiliser** les festivaliers aux problématiques du développement durable

**Développer** une consommation et des pratiques citoyennes responsables par la sensibilisation et la prévention

**Améliorer** l'accès à la connaissance et à la culture (éducation au développement durable, accès à l'information...), mais également à l'information locale, notamment environnementale

**Maintenir** ou améliorer la santé publique dans ses dimensions environnementales : exposition au bruit, aux ondes...

**Allier** Culture et Développement durable

**Favoriser** l'économie locale et les circuits courts

**Promouvoir** les acteurs locaux et les entreprises de l'économie sociale et solidaire

**Proposer** une offre culturelle de qualité sur les territoires et en direction de tous les publics, en particulier ceux les plus éloignés de l'offre culturelle

**Réduire** et valoriser des déchets produits, par l'amélioration des filières de tri et recyclage et par la sensibilisation à la réduction des déchets produits à la source vers tous les publics

**Privilégier** des ressources substituables (réduction de l'usage des ressources non renouvelables et substitution par des ressources renouvelables)

### LE BUDGET 2018

51 400 €

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de la culture et des patrimoines

#### PARTENAIRES

Communautés de communes et d'agglomération

Acteurs de la culture

Associations

Entreprises (transports, distribution)

Commerçants

Restaurateurs

Hébergeurs...

La politique culturelle du Département a notamment l'ambition de proposer une offre culturelle de qualité sur les territoires et en direction des publics, en particulier ceux les plus éloignés de l'offre culturelle. Cette volonté se traduit à travers la politique de soutien aux projets culturels de territoire, et à travers les différents dispositifs sectoriels déclinant cette politique culturelle (missions menées par la Bibliothèque départementale de la Somme, schéma départemental des enseignements artistiques, éducation artistique et culturelle au collège, appels à projets... ).

Le soutien aux festivals du département renforce la politique transversale de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle, considérant que les festivals sont des acteurs de la diffusion du spectacle vivant, en particulier dans les territoires ruraux.

Le Conseil départemental, souhaitant dynamiser le maillage territorial en accompagnant ces manifestations et la mise en oeuvre de médiation culturelle autour des événements, a ainsi décidé à l'occasion du Budget 2017 de soutenir différentes catégories de festivals.

Dans ce contexte, 2 festivals subventionnés par le Département se sont plus particulièrement inscrits en 2019 dans une démarche éco-citoyenne.

Il s'agit :

- d'une part, du Festival rock R4, qui se déroule chaque année à Revelles et qui a fêté en 2018 sa 20<sup>ème</sup> année,
- d'autre part, du festival Minuit avant la nuit, organisé à Amiens par la Lune des Pirates.

## ✓ L'éco-festival rock R4

Cet éco-événement gratuit et en plein air est organisé en respectant les principes du développement durable, l'un des objectifs poursuivis par le festival étant de sensibiliser le public à ces problématiques.

Le Festival Rock R4 qui propose essentiellement des groupes locaux, en parallèle de têtes d'affiche de renommée nationale, cherche à réduire au maximum son impact sur l'environnement en :

- triant et limitant les déchets ainsi que l'usage de l'eau, en mettant à disposition gobelets réutilisables et donc « durables », bennes de tri sélectif permettant de donner une « seconde vie » aux déchets collectés, cendriers de poche, toilettes sèches (alternative raisonnable aux toilettes chimiques)... pour préserver l'environnement, réduire la production de déchets à la source et l'empreinte écologique ;
- utilisant des supports respectueux de l'environnement pour sa communication, comme le papier recyclé avec impression végétale pour les affiches et flyers (label Imprim'Vert) ;
- favorisant l'économie locale et les circuits courts, en faisant fonctionner le commerce de proximité et en concentrant les achats de produits et services dans un rayon de 30 km autour du festival ;
- développant un partenariat avec des structures œuvrant pour une économie sociale et solidaire telles que la Recyclerie de Poix de Picardie.

Un village associatif, lieu d'échange, de partage et d'expression, est ainsi implanté sur le site de la manifestation et a pour but de sensibiliser les festivaliers à la prévention santé et au développement durable. A titre d'exemple, étaient présentes cette année les structures suivantes :

- la Recyclerie de Poix de Picardie,
- et Après, association d'éducation à l'environnement, présente au travers de plusieurs ateliers, afin d'aborder différentes thématiques : l'économie des ressources naturelles, le gaspillage alimentaire, le « fait maison », le recyclage, le compostage, la récupération... ,
- audition Benoît, leader de la correction auditive en Picardie, mobilisée pour distribuer des bouchons d'oreilles, des casques et des documents d'information, ainsi que pour sensibiliser et répondre aux questions des festivaliers, avec pour objectif de limiter à long terme les traumatismes sonores,
- les Messagers du tri d'Amiens Métropole, pour sensibiliser le public au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Greenpeace,
- Les Robin•e•s des Benne, association luttant contre les gaspillages et la précarité tout en créant du lien entre les personnes et en sensibilisant au gaspillage alimentaire...

# FESTIVAL ROCK R4 | DOSSIER DE PRESSE



## 1<sup>ER</sup> ÉCO-FESTIVAL GRATUIT DES HAUTS-DE-FRANCE

- ▶ Culture pour tous
- ▶ Promotion de groupes locaux
- ▶ Respect de l'environnement

LES 5, 6 & 7 JUILLET 2019

REVELLES < AMIENS METROPOLE < SOMME < HAUTS-DE-FRANCE



## ✓ L'éco-festival « Minuit avant la nuit »

Le festival de musiques actuelles Minuit avant la nuit est organisé par l'association La Lune des Pirates sur 3 jours, en plein centre ville d'Amiens et dans le cadre naturel verdoyant du parc Saint-Pierre les samedi et dimanche.

Le public peut y découvrir ou redécouvrir des artistes pop, rock, hip-hop... aussi bien confirmés qu'en découverte, l'association n'oubliant pas d'associer des artistes locaux et régionaux à l'événement (20% à 30% environ de la programmation).

Mais Minuit avant la nuit ne se présente pas uniquement comme un événement exclusivement musical ; le festival est également fondé sur des valeurs fortes mettant au centre l'accueil du public et les propositions qui lui sont faites, la valorisation et le respect de la nature, cadre de l'événement, ainsi que la mise en avant du patrimoine local (hortillonnages notamment) ou encore l'éco-responsabilité. Minuit avant la nuit s'appuie ainsi sur des fondamentaux non musicaux tels qu'une forte dynamique patenariale et le développement du zéro-déchet.

L'association a en effet souhaité en 2019 asseoir et développer sa démarche déjà lancée lors de la 1ère édition du festival en 2018, en particulier lors de la journée du dimanche.

Un travail sur la notion d'événement éco-responsable a été réalisé et la démarche du zéro-déchet déjà engagée développée : collecte des mégots de cigarettes à des fins de recyclage, installation de bonbonnes d'eau pour les artistes pour éviter la démultiplication de bouteilles plastique, fabrication d'écocups pour lesquelles il a été proposé aux festivaliers de faire don de leur consigne à l'association Picardie Nature qui contribue notamment à l'éducation et à la sensibilisation pour la protection de la nature et de l'environnement en Picardie, réalisation de toilettes sèches, poubelles de tri sélectif, distribution de bouchons d'oreilles et de casques à destination des plus jeunes, à des fins de protection de l'audition et de préservation de la santé publique...

Le travail mené en la matière a par ailleurs été effectué en lien avec l'association En savoir plus, association d'éducation à l'environnement pour un développement durable et d'autres partenaires associatifs tels que Les Astelles, entrepreneur social et solidaire, L'île aux fruits, ferme maraîchère biologique, Les Messagers du Tri d'Amiens Métropole, l'ADAPEI 80 pour la fourniture de jeux picards, qui ont pu proposer des stands à l'occasion.

Enfin, en 2019, le prix du ticket d'entrée a aussi été revu à la baisse, afin de toucher davantage de publics.

ENVIRONNEMENT

## Le festival a profité à la nature

En juin dernier, La Lune des Pirates, l'organisatrice de Minuit avant la nuit, a multiplié les actions pour rendre son festival plus vert. Ses équipes ont notamment collecté deux kilos de mégots de cigarettes pour les envoyer à une entreprise qui doit les compresser et les transformer en mobilier urbain. Elles ont aussi installé 35 bonbonnes d'eau pour les artistes, ce qui a permis d'éviter la consommation de 1 210 bouteilles en plastique.

Toujours pour éviter les bouteilles d'eau, les organisateurs ont fait fabriquer 3 900 écocup. Ils les ont consignées et ont proposé aux festivaliers, à la fin de l'événement, « de faire don du montant de leur consigne pour l'association Picardie Nature », explique La Lune des Pirates. Cette action a permis de récolter 407,10 euros. Le chèque a été re-



La somme de 407,10 euros donnée par les festivaliers de Minuit avant la nuit à Picardie Nature permettront de mettre en place des abris pour les chauves-souris. (Photo : La Lune des pirates)

mis à l'association ce mercredi 25 septembre. « Cette somme servira à mettre en place des abris de

nidification pour les chauves-souris », a indiqué Picardie Nature. ■  
J. D.

Ces 2 événements mis à part, d'autres festivals subventionnés par le Département mettent également à disposition des festivaliers gobelets réutilisables, poubelles de tri sélectif, toilettes sèches, etc. : c'est le cas notamment du festival « Jazz à Montonvillers » (porté par l'association Brass Action) et du festival « Les Comiques Agricoles » organisé à Beauquesne (porté par l'association Culture à la Ferme).

## 2.5.2 Accompagner l'évolution des techniques dans le domaine agricole



### Aide à la production des énergies renouvelables à la ferme

**Réduire les déchets agricoles produits et les valoriser**

**Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables**

**Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre**

La diversification en agriculture regroupe à la fois le développement de productions non dominantes du territoire, la transformation de matières brutes et la mise en œuvre de nouvelles activités non agricoles (en particulier la production d'énergie renouvelable) au sein de l'exploitation. Elle doit permettre de créer de la valeur ajoutée, d'améliorer la solidité financière des exploitations en multipliant les ressources des exploitations et de faciliter la transmission des exploitations.

Le Département a mis en place depuis 2016 un dispositif de soutien aux investissements matériels dans les exploitations agricoles ou dans des structures collectives. Il peut s'agir de création d'ateliers de transformation, de conditionnement ou de distribution en lien direct avec la production agricole ainsi que d'investissements dans des unités de valorisation énergétique des produits et sous-produits agricoles, bien souvent des unités de méthanisation.

Cette aide s'adresse aux exploitations agricoles, sous forme individuelle ou sociétaire, dont le siège social est situé dans la Somme. Elle concerne tous les investissements matériels liés à des projets de **production d'énergie dans les exploitations agricoles**, excepté le matériel d'occasion et les investissements immobiliers. L'un des critères d'éligibilité est le respect des bonnes pratiques environnementales et du bien-être animal.

## LE BUDGET 2019

150 000 €

## LE SUIVI

### DIRECTION RÉFÉRENTE

Direction de l'attractivité du territoire, développement agricole et touristique

### PARTENAIRE

Chambre d'agriculture

## INDICATEURS

- **Nombre total de projets accompagnés : 6**
- **Moteur puissance électrique en Kwh : 180, 100, 2x150, 200 et 250**
- **Prévision tonnage effluents traités par an : 32 016**
- **Prévision tonnage déchets traités par an : 14 481**

Les aides pour les exploitations agricoles

**Aide à la production d'énergie renouvelable à la ferme**

➤ Aux exploitations agricoles, sous forme individuelle ou sociétaire, dont le siège social est situé dans la Somme.

**À qui s'adresse cette aide ?**

➤ Aux exploitations agricoles, sous forme individuelle ou sociétaire, dont le siège social est situé dans la Somme.

**Quels sont les investissements éligibles ?**

➤ Tous les investissements matériels liés à des projets de production d'énergie dans les exploitations agricoles, excepté le matériel d'occasion et les investissements immobiliers.

**Quels sont les critères d'éligibilité ?**

- Respecter les bonnes pratiques environnementales et en matière de bien-être animal.
- Être en règle en matière de cotisations fiscales et sociales.
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le passage en commission permanente sauf dérogation écrite par le Département.

**Quelles sont les modalités d'intervention ?**

- Taux d'aide maximal : 40 % des dépenses éligibles avec un plafond de subvention de 50 000 €. Le taux de subvention sera appliqué sur la base du projet présenté et pourra être pondéré.
- Les projets pourront être soutenus au travers d'un co-financement avec d'autres partenaires publics, Union européenne, Etat, Région, Collectivités territoriales...

**PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER :**

- ✓ Copier de demande de subvention à adresser au Président du Conseil départemental de la Somme
- ✓ Descriptif du projet
- ✓ Etude de faisabilité
- ✓ Devis détaillés des investissements
- ✓ Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- ✓ Si nécessaire plan de trésorerie détaillé
- ✓ Plan de financement initial
- ✓ Statuts de la société
- ✓ RIB
- ✓ K-bis

Direction de l'attractivité du Territoire, Développement Agricole et Touristique  
Tél : 03 22 71 83 57



## Le soutien à l'agriculture biologique

**Favoriser le développement de l'agriculture biologique**

**Accompagner les productions en agriculture biologique**

**Assurer une meilleure coordination des acteurs de la filière et des financements**

**Aider à la diversification des exploitations agricoles**

**Favoriser la consommation et des productions responsables**

**Enrayer et inverser le processus de dégradation des sols**

Le Conseil départemental s'inscrit dans une stratégie globale de soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire qui a fait l'objet d'une convention de partenariat avec la Région, notifiée et rendue exécutoire en date du 17 novembre 2016.

La production biologique connaît aujourd'hui un essor très important tant à l'échelle nationale que mondiale. Dans les Hauts-de-France, 7 % des habitants consomment bio « tous les jours » et 61 % « au moins une fois par mois ».

La récente loi pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous », dite EGalim, promulguée le 1er novembre 2018, est venue fixer des objectifs pour la restauration collective publique. En effet, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

Face à une demande croissante en produits issus de l'Agriculture Biologique, l'État et la Région Hauts-de-France ont décidé de mettre en place un plan de développement de l'Agriculture Biologique 2017-2021. Ce plan vise à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, à accompagner les différentes filières bio et à répondre aux enjeux économiques qu'elles rencontrent. Le Département de la Somme s'est impliqué dans l'élaboration du Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France pour la période 2017-2021 qu'il a approuvé par délibération en date du 26 septembre 2017.

Dans le cadre de sa politique de développement agricole, le Département de la Somme a souhaité poursuivre et intensifier son accompagnement en faveur du développement de l'Agriculture Biologique sur son territoire. Ainsi, en 2019, un programme d'actions départemental pour le développement de l'Agriculture Biologique, s'inscrivant dans la continuité du plan Bio régional, a été construit. Ce document a pour objectif de consolider durablement les opérations déjà initiées par le Département et les organismes soutenus et de répondre aux enjeux de la filière bio sur le territoire samarien.

### LE BUDGET 2019

**46 300 €** en fonctionnement

**53 287 €** en investissement

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

#### PARTENAIRES

Chambre d'agriculture Bio en Hauts de France  
A PRO BIO

### CHIFFRES CLÉS

*Nombre total de projets accompagnés en 2018 :  
6 exploitations soutenues pour un montant d'aide global de 36 823 €*

Le Conseil départemental de la Somme accompagne le développement des productions et des surfaces agricoles bio, ainsi que le développement de la consommation de produits bio.

Ce soutien départemental s'est traduit en 2019 par le financement de la Chambre d'agriculture de la Somme pour le développement de techniques de productions innovantes en agriculture biologique (16 300 €), de l'association Bio en Hauts de France (20 000 €) et de l'association A PRO BIO (10 000 €) pour développer la production et la consommation bio.

De plus, depuis 2016, un nouveau dispositif d'aide à la diversification des exploitations agricoles a été mis en place, en partenariat avec la Région, permettant de soutenir les investissements matériels nécessaires à une conversion en AB.

## Le soutien à l'innovation agricole « Som'Innov »

***Favoriser le développement de la valeur ajoutée grâce aux circuits courts et à la transformation des productions***

***Soutenir des actions à portée environnementale, à la production d'énergies renouvelables et aux activités innovantes***

***Soutenir les agriculteurs fragilisés et le renouvellement générationnel***

***Accompagner l'émergence de pratiques innovantes dans les secteurs agricole, forestier et halieutique***

La production agricole de la Somme constitue un indéniable vecteur de développement économique, social et territorial. En effet, les agriculteurs de notre département ont su conjuguer leur savoir-faire à des conditions pédoclimatiques favorables pour atteindre une productivité élevée dans une gamme de productions très diversifiée. Sur une superficie totale de 620 800 hectares, l'agriculture en occupe 464 170, soit les trois quarts de la surface départementale. Cette surface agricole est valorisée par 5 070 agriculteurs et 8 910 salariés agricoles dans 4 740 exploitations agricoles, soit une surface agricole moyenne de 98 hectares par exploitation (source agreste 2018). Cependant, l'agriculture de la Somme doit nécessairement s'adapter, se moderniser et se renouveler sur le plan générationnel. L'action du Département vise à répondre à ces enjeux.

L'évolution des techniques culturales repose sur un large panel d'actions, que ce soit l'amélioration génétique des plantes, la modification des systèmes culturaux, le développement d'itinéraires techniques novateurs, économes en intrants et en pesticides, qu'il s'agisse d'agriculture intégrée, à haute valeur environnementale ou biologique. Cette mutation des systèmes agricoles repose aujourd'hui sur le développement de modèles numériques et d'outils robotiques.

L'innovation étant indissociable du maintien et du développement de la compétitivité et de l'adaptabilité des entreprises pour les années à venir, le Conseil départemental

**LE BUDGET  
2019**

**200 000 €**

**LE SUIVI**

**DIRECTION PILOTE**

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

**CHIFFRES CLÉS**

***6 candidatures***

***Nombre de projets lauréats  
2019 : en cours***

***Cumul nombre de projets  
lauréats : 9 + année 2019***

de la Somme souhaite accompagner l'émergence de pratiques innovantes dans les secteurs agricole, forestier et halieutique.

Aussi le Département a lancé un appel à projets à destination des exploitants agricoles ayant pour objectifs : de permettre aux agriculteurs d'innover ou de développer leur exploitation, d'initier et de renforcer les synergies entre agriculteurs et entreprises innovantes, d'inciter des start-up innovantes à réaliser leur prototype sur notre territoire, d'aider à la diffusion de l'innovation sur le département et de générer de la création de richesse et de l'emploi.

L'aide départementale prend la forme d'une subvention accordée aux lauréats qui seront sélectionnés, pouvant représenter un montant maximum de 30 % du coût HT des dépenses subventionnables (investissements matériels) avec un plafond d'aide fixé à 50 000 €.

**3<sup>ème</sup> édition**



# SomInnov

Le futur de l'agriculture

## Participez à l'appel à projets

Du 1<sup>er</sup> mars au 15 juillet 2019

**Le Conseil départemental de la Somme cultive l'innovation agricole**

Présentation des lauréats 2018





Par cet appel à projets, Som'Innov « Le futur de l'agriculture », le Conseil départemental de la Somme souhaite faciliter l'émergence et l'accompagnement d'activités innovantes dans les filières agricole, forestière et halieutique.

➤ **Pour qui ?**

Les exploitants agricoles :

- qui souhaitent innover ou développer une innovation,
- qui souhaitent par un partenariat expérimenter sur leur exploitation des innovations de start-up (créées ou en projet).

➤ **Quelles thématiques ?**

Le numérique, la robotique, les outils d'aide à la décision, les systèmes intelligents de gestion, les outils de diagnostic, la valorisation de déchets agricoles vers les agro-ressources et les énergies renouvelables, l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits (process de production), la transformation, la commercialisation\*...

\* Liste non exhaustive

**Chaque projet déposé devra présenter un volet innovation.**

➤ **Quel soutien ?**

L'aide départementale prendra la forme d'une subvention accordée aux exploitants agricoles sélectionnés et pourra représenter un montant maximum de 30 % du coût HT des dépenses subventionnables avec un plafond de 50 000 €.

**Dépôt des dossiers jusqu'au 15 juillet 2019**

Télécharger le dossier de candidature et le règlement sur [www.somme.fr/sominnov](http://www.somme.fr/sominnov)

Contact  
Edite BORGES  
03 60 01 53 92  
eborges@somme.fr



© Conception et Impression : CD80 - Février 2019 - Photos : C. Barin-Cabio, F. Léonard-Cabio, Ph. Segretain-Cabio, V. Thiebaud-Photocastels.

## 2.5.3 Réduire la pollution de l'air due aux déplacements

### Aide à la conversion au bioéthanol des véhicules de plus de deux ans roulant à l'essence

**Inciter** à l'utilisation des énergies renouvelables

**Contribuer** à la réduction des gaz à effet de serre

**Contribuer** à lever des freins à l'accès à l'emploi et à la formation en favorisant la mobilité

**Valoriser** les produits agricoles

**Contribuer** à améliorer le pouvoir d'achat des ménages les moins favorisés

La Région Hauts de France a adopté en décembre 2018 un nouveau dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules de plus de 2 ans roulant à l'essence.

Dans un contexte de hausse importante des prix des carburants, un nombre croissant de particuliers rencontre des difficultés pour se déplacer. Cela peut potentiellement affecter la mobilité des personnes concernées et constituer un nouveau frein à l'emploi et à la formation.

Compte tenu de la réalité économique et sociale régionale, la Région souhaite aider ses habitants à réduire le coût de leurs déplacements par la conversion de leur véhicule personnel vers un carburant moins cher et moins polluant, le bioéthanol. Le bioéthanol est un carburant d'origine végétale produit, en France et en Europe, à partir de céréales (blé, maïs,...) ou de betteraves à sucre.

La Région a lancé ainsi un plan visant à accompagner, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les habitants de la région à convertir leur véhicule. Cette aide a un effet immédiat et direct sur le pouvoir d'achat des ménages, tout en réduisant la pollution de l'air due aux déplacements quotidiens.

Le Département de la Somme a souhaité compléter cette aide pour les ménages modestes,

### INDICATEURS

*50 bénéficiaires au 31 août 2019 pour une aide globale de 6 588 €*

### LE BUDGET 2019

50 000 €

### LE SUIVI

DIRECTION PILOTE

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRE

Région Hauts de France



## 2.5.4 Développer la dématérialisation des pratiques à destination des usagers



### La mise en place du portail pour les usagers de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

**Améliorer la qualité des services proposés aux personnes âgées et à leur entourage**

**Favoriser le développement de pratiques responsables**

**Contribuer à la réduction des précarités**

**Contribuer au renforcement du lien social entre les générations**

Le Département accompagne les personnes âgées dans leur parcours de vie, du domicile jusqu'à leur entrée en établissement. Des aides sont attribuées pour favoriser le maintien à domicile et améliorer la qualité de vie en établissement. A domicile, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une prestation qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, qui ont besoin, en plus des soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, d'une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie courante, ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle permet la prise en charge des dépenses prévues au plan d'aide personnalisé et notamment la rémunération du ou des intervenants salariés qui aident la personne âgée à accomplir les gestes de la vie courante.

Dans le cadre de son programme de modernisation « Département 3.0 », le Conseil départemental a décidé de mettre en place un nouveau service en ligne pour les personnes âgées : le portail usagers APA. L'ouverture de ce portail aux 8000 bénéficiaires de l'APA est le résultat d'un travail partenarial démarré en 2016 avec un groupe projet composé de 7 agents issus de la DGA des solidarités, de la DGA ressources et de la direction de la communication. Il s'agit du **premier portail usagers de la collectivité**.

A partir du portail internet **www.teleservices.somme.fr**, les bénéficiaires et les demandeurs de l'allocation pourront désormais avoir accès en temps réel aux informations contenues dans leur dossier d'APA (suivi de l'instruction de la demande, consultation des droits, date de la visite à domicile de l'équipe médico-sociale du Département...). Les usagers ont également la possibilité de poser leurs questions directement à leur Centre Autonomie sur un espace personnel, grâce au formulaire de contact qui est mis à disposition.

L'utilisation est facultative et elle ne se substitue pas aux documents existants (notifications de droit, courriers de visite à domicile ; etc.), qui continuent à être envoyés par courrier au domicile des personnes âgées.

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction des systèmes d'information et de la logistique

## INDICATEURS

**Nombre total de création de comptes : 1 390 (près de 20% des bénéficiaires)**

**Nombre de formulaires de contact reçus : 547**



## Le portail pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA)

***Améliorer la qualité des services proposés aux bénéficiaires du RSA***

***Favoriser le développement de pratiques responsables***

***Contribuer à la réduction des précarités***

***Contribuer au renforcement du lien social***

***Rendre acteur les usagers***

Cette action s'inscrit dans la démarche nationale de dématérialisation de toutes les démarches administratives d'ici 2022.

Le Programme Départemental d'Insertion 2017-2021 a inscrit dans ses objectifs la mise en œuvre de la dématérialisation des contrats d'engagements réciproques (CER).

La Caisse d'allocations familiales (CAF) a totalement dématérialisé l'instruction de la demande de RSA en décembre 2017.

Pour faciliter les échanges d'information avec les allocataires du RSA, le Département a décidé de créer un portail numérique accessible à tout moment à chacun. Tout allocataire pourra consulter son dossier d'insertion, accéder à la connaissance des actions d'insertion qui existent sur le territoire départemental, et communiquer avec son référent.

L'année 2019 a été consacrée à la construction du site : élaboration des textes de présentation avec la participation des usagers en territoires, élaboration de la rubrique « liens utiles » et construction des fiches présentant les actions d'insertion disponibles ...

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de la cohésion sociale et du logement

#### DIRECTION ASSOCIÉE

Territoires d'action sociale

Direction des systèmes d'information et de la logistique

Direction de la communication

#### PARTENAIRES/PRESTATAIRES

Citizen + Entr'ouvert



## Les actions de prévention en faveur des personnes de 60 ans et plus (conférence des financeurs)

**Améliorer la qualité des services proposés**

**Favoriser le développement de pratiques responsables**

**Contribuer à la maîtrise des consommations**

La prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées constituent une priorité de la loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)

La conférence départementale des financeurs a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires. Elle fédère les acteurs du secteur sur des actions et des stratégies partagées au service de la construction de réponses plus lisibles et cohérentes pour les personnes âgées. Dans ce cadre, une enveloppe est attribuée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Département de la Somme pour contribuer au financement d'actions de prévention en faveur des personnes de 60 ans et plus.

Les actions de prévention de la perte d'autonomie sont mises en place dans le cadre d'un appel à projet. Jusqu'en 2019, les dossiers étaient déposés sous format papier et transmis par mail ou, dans la majorité des cas, par courrier.

Dans le cadre de son programme de modernisation « Département 3.0 », le département a souhaité dématérialiser cette procédure.

Depuis 2019, à partir du portail internet de demande de subvention en ligne, à la rubrique « les services », les candidats peuvent répondre à l'appel à projet annuel en déposant leur(s) dossier(s) et suivre leur(s) dossier(s)

Cette dématérialisation modernise et facilite le traitement des dossiers par le pôle ; ce qui permet de réduire les délais de mise en œuvre des actions, de couvrir une période plus longue et de réduire considérablement les impressions.

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

#### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction des finances et de la commande publique  
Direction de la communication

#### PARTENAIRES/PRESTATAIRES

Associations  
Agence régionale de santé  
Institutions (CARSAT, MSA, ARS...)  
Collectivités

## La mise en place des chèques autonomie

**Améliorer la qualité des services proposés aux personnes âgées et à leur entourage**

**Favoriser le développement de pratiques responsables**

**Sécuriser le paiement des aides aussi bien pour les bénéficiaires que pour les salariés**

**Améliorer la gestion et le suivi des prestations**

**Améliorer la qualité des services à la population**

Le Département accompagne les personnes âgées et les personnes handicapées dans leur parcours de vie, du domicile jusqu'à leur entrée en établissement. Des aides sont attribuées pour favoriser le maintien à domicile et améliorer la qualité de vie en établissement.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées qui sont inscrits dans un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Cette prestation couvre les aides humaines, les aides matérielles (aides techniques, aménagement du logement et du véhicule, surcoût lié au transport), les aides animalières et diverses charges spécifiques et exceptionnelles liées à la compensation du handicap.

Depuis juillet 2018, le Département a recours au chèque emploi service universel (CESU) préfinancé pour le versement de l'APA et de la PCH aide humaine, pour les bénéficiaires de ces aides en mandataire et en emploi direct. Ce nouveau mode de paiement ne change ni le plan d'aide, ni le montant de la prestation.

Le CESU dématérialisé sera déployé en 2020.

### LE SUIVI

#### DIRECTION PILOTE

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

#### DIRECTION ASSOCIÉE

Direction des systèmes d'information et de la logistique

### INDICATEURS DE SUIVI

Bilan	Juillet 2018 (mois de lancement)	Juin 2019
Nombre de chéquiers émis	2 584	2 405
Taux de consommation	87,2%	93%

## 2.5.5 Associer les usagers

### La transcription des documents à destination des usagers selon la méthode Facile à lire et à comprendre (FALC)

**Faciliter l'accessibilité des documents administratifs aux personnes en difficulté de lecture, d'écriture et de limite de compréhension**  
**Permettre aux usagers d'être acteur**  
**Améliorer la qualité des services publics**

Cette action s'inscrit dans une démarche initiée par l'Union Européenne, permettant une accessibilité des documents aux personnes en difficulté de lecture, d'écriture et de limite de compréhension. Prioritairement destinée à un public handicapé, cette méthode permet à d'autres personnes d'en tirer profit (ex : analphabète, étranger,...).

Le projet est né du constat que les documents produits par la Direction de la cohésion sociale et du logement, à destination des usagers, étaient difficiles à appréhender pour des personnes ne maîtrisant pas ou peu le langage administratif.

Sur l'année 2019, la plaquette intitulée « Droits et devoirs dans le cadre du Revenu de Solidarité Active » étant à ré-actualiser, il a été décidé de la retravailler dans un langage simple et compréhensible en associant les usagers à la démarche.

Une démarche similaire a été posée sur le document d'information à destination des usagers, concernant le dispositif du micro crédit, afin de permettre à des personnes ne pouvant accéder au crédit bancaire classique, de par notamment leurs faibles ressources, d'obtenir, un prêt remboursable.

## LE SUIVI

### DIRECTION PILOTE

Direction de la cohésion sociale et du logement

### PARTENAIRES

Structures de l'insertion accompagnant les allocataires du RSA

#### Si la banque est d'accord pour me prêter de l'argent,

je signe les documents qui me sont envoyés, et quelques jours après, je reçois l'argent sur mon compte en banque, et je peux réaliser mon projet.



Tout le temps du crédit, un travailleur social du Conseil départemental m'accompagne.

Je t'informe de tout changement dans ma situation.

Nom de la personne à contacter si besoin :



Si la banque refuse ma demande de prêt, je recontacte le travailleur social pour essayer de trouver d'autres solutions.

Pour toute information complémentaire concernant l'offre de micro-crédit personnel, rendez-vous sur [somme.fr](http://somme.fr).



Conseil départemental de la Somme  
Tel : 03 22 71 80 80  
[www.somme.fr](http://www.somme.fr)

Un crédit m'engage et doit être remboursé. Je fais vérifier ma capacité de remboursement avant de m'engager.



## Le micro-crédit personnel

### POUR QUI ?

- J'habite dans la Somme et
- J'ai du RSA, de l'AAH, du minimum vieillesse, je touche du chômage, je suis salarié en CDD ou intérimaire, en situation de surendettement (après autorisation de la commission de surendettement)

### UN CRÉDIT, POUR QUOI FAIRE ?

Pour trouver un travail et faciliter les déplacements : payer le permis de conduire, l'achat d'un véhicule, les réparations, l'assurance,...

Pour suivre une formation professionnelle : payer les frais d'inscription, l'achat d'un ordinateur ou d'autres matériels...

Pour accéder à un logement : payer ma caution, les frais d'agence, le déménagement, du mobilier payer des travaux de rénovation, d'isolation, ... dans mon logement

Pour payer des lunettes, des soins dentaires, des prothèses, ... non pris en charge par la mutuelle

Pour faire face à un imprévu : payer des frais en cas de décès, des frais liés à une séparation,...



## La démarche innovation du Département de la Somme

*Contribuer à la lutte contre le changement climatique*

*Contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources*

*Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations*

*Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains*

*Promouvoir des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

Selon la définition donnée par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, « **l'innovation territoriale peut se définir comme une réponse nouvelle à une problématique ou à un besoin identifié collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable** ».

**Le Département a développé, depuis 2015, un plan d'action global qui s'appuie sur deux piliers, les solidarités sociales et les solidarités territoriales.** La démarche d'innovation départementale s'inscrit dans la continuité de ces deux objectifs : il s'agit, pour le Département, de mettre l'innovation au service d'un Département plus proche des territoires et des personnes qui en ont le plus besoin ; de construire collectivement, avec les habitants, les usagers du service public, les partenaires institutionnels et associatifs, et l'ensemble des acteurs du territoire, un cadre de vie et un quotidien améliorés, **durables, solidaires, dans lesquels les besoins, attentes et initiatives de chacun sont pris en compte.**

L'innovation a été au cœur de très nombreux projets de la collectivité ces dernières années. En effet, depuis 2015, 74 projets pouvant être qualifiés d'innovants ont été menés.

Le plus souvent, cette qualification d'innovation se rattache cependant à la dimension technologique de la nouveauté apportée.

L'évaluation récente des demandes de nos concitoyens, comme de nos collaborateurs, nous incite aujourd'hui à aller plus loin, en développant la dimension collaborative de

### LE SUIVI

#### RÉFÉRENT

Coordinatrice de l'innovation participative

#### DIRECTIONS ASSOCIÉES

Toutes les directions de l'administration départementale

#### PARTENAIRES

Les acteurs  
Habitants et usagers du  
Département de la Somme

l'innovation, faisant appel à « l'expérience d'usage » pour identifier les irritants et les réponses à leur apporter.

Le Département souhaite désormais poser les bases de politiques publiques durablement innovantes en s'appuyant sur les trois grands principes suivants : une innovation collaborative, une innovation frugale et une innovation managériale :

- Une innovation collaborative associant les personnes concernées (habitants, citoyens, agents) dans la construction des projets. La co-construction s'appuie donc sur la reconnaissance d'une expertise propre aux personnes concernées dits « experts d'usage ».
- Une innovation frugale, capable d'innover malgré – et même grâce à – des conditions restreintes de ressources et de coûts. En utilisant moins de ressources et en se concentrant sur l'essentiel, l'innovation frugale est ainsi le gage d'un modèle plus durable.

## RÉALISATIONS 2019

- Dans le cadre d'un groupe de travail réuni en avril et mai dernier, une cinquantaine d'agents de la collectivité, volontaires pour participer au lancement d'une démarche structurante d'innovation, ont engagé une réflexion collective sur les grands principes qui pourront guider la construction et la mise en œuvre des politiques publiques de demain. Cette réflexion collective a été nourrie par des apports de témoignages extérieurs, sur les thématiques de l'innovation collaborative et de l'innovation frugale. Ces travaux ont conduit à définir les trois grands principes (ci-dessus) qui serviront à poser les bases de politiques publiques durablement innovantes. Suivant ces principes de co-construction, d'expérimentation et d'amélioration continue, de très nombreux projets pourront donc être déployés par un cycle vertueux « **observation – génération d'idées - expérimentation – évaluation – évolution du projet si nécessaire ou abandon - généralisation** » associant les personnes concernées.
- 26 juin 2019 : Présentation et approbation par l'Assemblée départementale de la démarche d'innovation du Département de la Somme et de ses grandes orientations.
- Recrutement en octobre 2019 d'une coordonnatrice de l'innovation participative.
- Lancement du 1<sup>er</sup> forum interdépartemental de l'innovation publique, associant les départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Oise, du Val d'Oise et de la Somme.

**1<sup>er</sup> FORUM INTERDÉPARTEMENTAL DE L'INNOVATION PUBLIQUE ORGANISÉ PAR LE NORD, LE PAS-DE-CALAIS, LA SOMME ET L'OISE**

**À VOS IDÉES, PRÊT, INNOVEZ**

**LE 28 NOV. 2019**

Vous avez des propositions pour améliorer le service public ?

Vous voulez innover avec l'aide de coachs spécialisés ?

Vous souhaitez découvrir de nouvelles méthodes de travail ?

**ENVOYEZ** vos propositions avant le 31/10 à [innovation@somme.fr](mailto:innovation@somme.fr)

**LA SEMAINE DE L'INNOVATION EST FAITE POUR VOUS !**

**À VOS AGENDAS**

**DU 16 SEPT. -> 31 OCT.**  
Chaque agent peut, seul ou en équipe, faire part d'une idée pour améliorer le service aux usagers, si possible à dimension numérique.

**NOVEMBRE**  
Les 4 Départements présélectionnent les meilleures idées pour le jury final.

**28 NOVEMBRE**  
À Amiens, devant un jury final, les équipes pré-sélectionnées par les 4 Départements présentent leurs projets. Une dizaine de projets sont sélectionnés pour être développés.

**2020**  
Les lauréats sont accompagnés pour le développement de leur solution.





© senjuti-kumari-unsplash



**Conseil départemental de la Somme**  
**Tel : 03 22 71 80 80**  
**[www.somme.fr](http://www.somme.fr)**